



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 30 JANVIER 2025

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	4
2. DON EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN AUX MAHORAIS SUITE AU CYCLONE CHIDO	16
3. COUP DE POUCE SPORTS & LOISIRS – SAISON 2024-2025.....	17
4. LABELLISATION APICITÉ.....	18
5. BILAN DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2024.....	20
6. RECONDUCTION DE L'OPÉRATION DON DE POULES PONDEUSES AUX GIVORDINS	21
7. ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN IMMEUBLE COLLECTIF	21
8. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION BOTTINES ET BOTTILLONS	22
9. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DES ÉCOLES 2025/2026.....	22
10. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025	24
11. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA MÉTROPOLE DE Lyon – ANNÉE 2024.....	25
12. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE AVEC LA MÉTROPOLE DE Lyon – ANNÉE 2024	25
13. DÉNOMINATION D'UN CHEMIN ACCESSIBLE DEPUIS LE CHEMIN DE LA CÔTE À CAILLOUX – CHEMIN DU BOIS	26
14. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS	26
15. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES MARCHÉS FORAINS ET AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE CONCESSION.....	27
16. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE	28
17. CONVENTION ÉTAT/COLLECTIVITÉ DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DES PROJETS NEFLE (NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE)	28
18. AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX AU RISQUE PRÉVOYANCE	29
19. AFFECTATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAI A LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE	30
20. AVANTAGES EN NATURE – VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE.....	31
21. TABLEAU DES EMPLOIS.....	31
22. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS MUNICIPAUX	32



23. VŒU SUR L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE, DE JOUR COMME DE NUIT.. 33
24. VŒU POUR UNE ACTION COLLECTIVE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ..... 41

*La séance est ouverte à 19h00
Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE. – Je vous propose de débiter le conseil. Il est 19h01. Je rappelle à tous que la séance est filmée et je tiens à saluer les Givordines et Givordins qui nous regardent. Pour ceux qui n'étaient pas présents à la cérémonie des vœux, je leur adresse mes bons vœux. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des conseils municipaux.

(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Robert JOUVE ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Alipio VITORIO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Dounia MEFTAH ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Monsieur Thomas KUNESCH (en retard) ; Monsieur Ali SEMARI ; Monsieur Hocine HAOUES (En retard) ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Fabrice RIVA.

Absents représentés :

Madame Dalila ALLALI, procuration à Madame Nabih LAOUADI
Monsieur Benjamin ALLIGANT, procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI
Madame Yamina KAHOUL, procuration à Madame Sonia BRAHMI
Madame Nathalie BODARD, procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Absent :

Madame Edwige MOIOLI (excusée)

Le quorum est atteint.

30 personnes présentes – 4 procurations



M. LE MAIRE. – Merci. Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte. Je vous propose de désigner Robert JOUVE comme secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? C'est voté à l'unanimité.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2024. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part votre vote ? Vote à l'unanimité.

Le PV du Conseil municipal du 5 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Nous allons aborder le rapport d'orientation budgétaire.

N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. Robert JOUVE. – Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ce soir, il me revient de vous présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2025. Un rapport complet de 36 pages vous a été adressé préalablement et vous présente dans le détail les principaux éléments de conjoncture ainsi que les grandes orientations budgétaires de notre collectivité. Ce rapport qui guide les orientations budgétaires pour l'année 2025 s'écrit dans un nouveau contexte de crise. Depuis 2020, les collectivités locales ont dû s'adapter à une succession de crises, de la covid 19 à l'explosion des prix, en passant par la remontée rapide des taux d'intérêt, des conflits armés, ou encore récemment, l'instabilité politique au niveau national.

Cette instabilité provoquée par la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale en juin dernier, et l'absence de projet de loi de finances votée par le Parlement, fait peser une très grande incertitude sur la préparation budgétaire de la commune. Dans ce cadre, une loi spéciale a été votée afin d'assurer le fonctionnement minimum des services publics jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

En outre, en 2024, la commune de Givors a connu de nombreuses catastrophes qui ajoutent de la complexité à la préparation du budget 2025. Ainsi, les violences urbaines qui ont eu lieu le 27 avril, les pluies diluviennes du 28 avril, et plus encore, les crues exceptionnelles du 17 octobre dernier ont impacté de manière profonde notre territoire communal. Comme cela ne suffisait pas, une violente tempête survenue le 25 novembre avec des vents à 140 km/h a aussi occasionné des dégâts sur nombre de nos équipements. La réponse à ces urgences et le besoin de réparation pèsent lourdement sur les finances de la commune.

Malgré ces contraintes, la commune de Givors poursuit sa démarche volontariste pour stabiliser les dépenses de fonctionnement et maintenir un niveau élevé de recettes pour garantir la qualité des services publics et des investissements ambitieux au service de l'intérêt général. Ainsi, grâce à des efforts de gestion importants, les dépenses de fonctionnement sont restées stables et les recettes ont progressé de plus de 5 %, grâce à une recherche dynamique de nouvelles sources de financement.

Les aides de l'État et celles de la Métropole de Lyon nous permettent de maintenir l'ambition que nous avons affichée depuis le début de ce mandat, à savoir, améliorer le fonctionnement de l'administration pour réaliser les 108 engagements de l'équipe Construisons Ensemble, et pour rendre un service public de qualité et de proximité aux Givordines et aux Givordins.

S'agissant de l'investissement, les dépenses restent à un niveau élevé. Pour ce qui concerne les recettes, malgré une diminution, nous sommes parvenus à ne pas recourir à l'emprunt dont les taux d'intérêt restent encore élevés. À noter que les efforts entrepris cette année, tant au niveau des



dépenses réelles de fonctionnement que les recettes, nous permettent d'améliorer le taux d'épargne brute de la commune qui est passé de 10,72 à 13,38 %.

Pour 2025, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, conformément aux engagements pris depuis 2020, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux de la fiscalité en 2025 à Givors, contrairement à un grand nombre de communes au plan national. Au-delà de cet engagement, la commune n'a que peu de leviers sur ses recettes qui reposent à 93 % sur les impôts et les dotations, composés pour l'essentiel par les impôts directs locaux, l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les concours de l'État, avec la dotation globale de fonctionnement, les participations de la Caisse d'allocations familiales, ainsi que diverses compensations.

Les produits des services composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que la cantine, la crèche, le périscolaire et les centres de loisirs, les cours du Conservatoire, le centre nautique et tous les droits d'entrée correspondant aux activités proposées par la commune. Pour 2025, aucune augmentation des tarifs n'est actuellement prévue malgré l'augmentation des coûts, notamment de la restauration scolaire.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les efforts de gestion ont été en partie gommés par les dépenses engendrées par les inondations du 17 octobre. Différentes entreprises ont été sollicitées pour des opérations de nettoyage, de sécurisation des sites et d'évacuation des encombrants. Du petit matériel a aussi été remplacé afin d'assurer la continuité du service rendu. Afin de faire face à toutes ces dépenses exceptionnelles, des crédits spécifiques ont été ajoutés à hauteur de 205 320 €.

Pour 2025, la lettre de cadrage du budget a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts initiés depuis le début du mandat et de les intensifier, car nous devons faire face à de nouvelles contraintes et des dépenses nouvelles, comme les réparations diverses dues aux inondations, l'enlèvement des déchets dus aux inondations, le coût de l'expert de l'assuré dans le cadre des inondations pour 50 000 €, l'augmentation des primes d'assurance pour 50 000 €, l'augmentation du marché de fourniture des repas pour la restauration collective – la restauration scolaire, la RAMA, la crèche, etc. – sans répercussions pour les familles, ce qui représente un coût supplémentaire pour notre collectivité de 430 000 €, soit +50 % par rapport à 2024, ou encore par l'augmentation du coût de l'énergie de 330 000 €, soit +21 % par rapport à 2024.

Concernant cette augmentation, elle s'explique d'une part, par l'augmentation de 30 % au 1^{er} janvier du tarif gaz par notre groupement d'achats avec qui nous sommes sous contrat, mais aussi par la mise en service de nouveaux équipements comme l'école Henri Wallon, la nouvelle crèche, ainsi que les nouveaux équipements concernant le quartier des Vernes. Cette flambée des prix de l'énergie a toutefois été contenue par une politique volontariste en matière de maîtrise des consommations, puisque tous flux confondus, la baisse de consommation est de 14 % entre 2022 et 2023, et de 10 % entre 2023 et 2024.

En 2024, nous avons mis en place de nombreuses actions comme les travaux d'isolation de certains bâtiments, le déploiement de la gestion technique centralisée sur une trentaine d'équipements, les consignes de température abaissées, la fermeture de certains bâtiments le vendredi en période hivernale, le déploiement du télétravail, la pose de calorifuges sur les réseaux, la pose de nouvelles Z-têtes thermostatiques, la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur les toits du centre technique municipal et de la piscine, la réduction de la flotte automobile, la poursuite du déploiement d'éclairage LED dans les équipements de la ville. Malheureusement, les augmentations de coûts viennent effacer l'effet financier de tous ces efforts.

En matière de ressources humaines, la masse salariale pour 2024 apparaît en légère baisse par rapport au compte administratif de 2023. Cette baisse est d'autant plus remarquable qu'elle intervient avec des contraintes imposées par l'État, pesant sur les ressources humaines des collectivités territoriales. Ces chiffres traduisent tous les efforts déployés par la municipalité pour maîtriser la masse salariale. Il s'agissait d'un des engagements pris au début du mandat. Pour 2025, le budget

envisagé apparaît en hausse de 1,03 %, par rapport à 2024. Pour 2025, cette hausse comprend la mise en place en année pleine des tickets restaurant, ainsi que la hausse de la cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales de 3 points, la mise en place d'un nouveau système indemnitaire des policiers municipaux, la revalorisation de la prime annuelle liée à l'évaluation annuelle, une hausse de la participation à la prévoyance des agents qui adhèrent au contrat de groupe, l'UCDG 69, la mise en place du forfait Mobilités durables, l'effet GVT, glissement vieillesse travail.

Il sera proposé également en cours d'année au Conseil municipal de délibérer sur une hausse de la rémunération des agents intervenant auprès d'enfants, dans les établissements d'accueil du jeune enfant. En contrepartie, pour limiter une hausse globale trop importante de la masse salariale, le remplacement des agents partants continuera à être systématiquement interrogé.

Concernant les autres charges de gestion courante, notre majorité réaffirme sa volonté de dynamiser le tissu associatif et continuera de soutenir les associations givordines dans le respect de l'enveloppe allouée pour 2025 qui sera identique à celle de 2024. Les dispositifs concernant les aides à l'acquisition de vélos, les récupérateurs d'eau de pluie, les dons de poules et d'arbres seront reconduits en 2025.

Le CCAS verra sa subvention évoluer à la hausse pour 2025. Cette hausse permettra d'absorber les hausses de frais de personnel, comprenant la mise en place d'un poste de médiateur santé et d'internet d'un intervenant social au commissariat de police, mais aussi l'augmentation des frais de portage de repas due à l'augmentation du coût des repas. Les dispositifs à destination de la jeunesse, comme Coups de Pouce, le Pack Jeunesse, le Fonds d'aide aux jeunes, le dispositif Ville-Vie-Vacances, connaissent un réel succès. Ils seront reconduits pour 2025 avec une enveloppe identique à celle de 2024.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les inondations qui ont frappé la commune le 17 octobre auront un impact fort sur le budget 2025. En effet, les dégâts causés nécessiteront d'importantes réparations qui ne seront que partiellement compensées par les indemnités d'assurances et par la dotation de solidarité de l'État. L'année 2025 sera marquée par la nécessité de réparer la ville. Ces dépenses conséquentes s'ajoutent à la poursuite des grands projets et aux investissements récurrents, nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Les autorisations de programme en cours vont se poursuivre, à savoir :

- terminer la restructuration du centre nautique ;
- poursuivre la réhabilitation du centre commercial des Vernes ;
- poursuivre la rénovation des vitraux de l'église Saint-Nicolas ;
- poursuivre la restructuration de l'école Henri Wallon ;
- créer une crèche de 48 berceaux à côté de la nouvelle maison et tiers-lieu de santé.

Une enveloppe sera maintenue pour la poursuite des investissements récurrents concernant l'acquisition de matériels, de mobiliers, de véhicules. Il en est de même concernant la poursuite des travaux d'optimisation énergétique en raccordant au réseau de chaleur plusieurs bâtiments du centre-ville et du parc des sports. D'importants travaux d'entretien des bâtiments municipaux seront réalisés et une partie sera consacrée à la réparation des dégâts causés par les inondations. Certains s'étaleront sur 2025 et 2026. Une partie du budget d'investissement sera consacrée au démarrage du remplacement des tableaux numériques des écoles qui arrivent en fin de vie. Une enveloppe sera également consacrée aux travaux d'espaces publics dans le déploiement de dispositifs d'alarme intrusion et de contrôle d'accès.

En ce qui concerne le maintien des grands projets, après la livraison de la ferme urbaine, 2025 sera consacrée à la rénovation des terrains sportifs de Romain Rolland et aux études du parc urbain.

Une enveloppe de 440 000 € sera consacrée à plusieurs projets d'extension de la vidéosurveillance.



L'espace du parc du Moulin portera une forte vocation pédagogique. Pour cela, une enveloppe de 340 000 € lui sera consacrée. L'accueil de la médiathèque va être réhabilité, le budget participatif sera reconduit pour 2025.

Passons aux recettes d'investissement.

Les principales recettes d'investissement proviendront du produit des cessions envisagées de la Maison des Sociétés, d'un immeuble au 73, rue Liauthaud, et d'une parcelle de terrain avenue de la Commune de Paris. Elles proviendront également du fonds de compensation de la TVA. Ce fonds devait être revu à la baisse dans la loi de finances pour 2025. À défaut de texte et dans un souci de prudence, cette recette a été estimée à 650 000 €.

Dans un souci de prudence, les subventions d'investissement ne seront également inscrites au budget, que lorsqu'elles seront notifiées. Grâce au travail constant de la Ville et un lien resserré avec les partenaires, notamment l'État et la Métropole de Lyon, tous les grands projets de la ville sont financés par des subventions dédiées.

L'emprunt est envisagé pour 2025, au regard du besoin de financement des investissements et de la nécessité de réparer la ville après les inondations, ainsi que de la défection d'un financeur – la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour ne pas la citer – pour un financement promis et non réalisé à ce jour de 2,4 millions d'euros. Pour rappel, la commune n'a pas de dette à ce jour.

Voilà, chers collègues, de manière synthétique, cette présentation du rapport d'orientation budgétaire terminée. Je tiens à remercier pour le travail qu'ils ont effectué et ainsi me permettre la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire, l'ensemble des adjoints et conseillers délégués concernés, la direction générale, les responsables de pôles et de services, la directrice, son adjointe ainsi que les agents des services financiers.

Merci à tous.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur JOUVE. Et à mon tour de vous remercier, au nom de l'ensemble de la majorité, du travail que vous avez effectué ces dernières semaines et notamment, le fait d'avoir aggloméré toutes ces données et toutes ces informations, pour nous présenter un ROB assez clair et transparent.

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Bonsoir à tous et à toutes. Monsieur le Maire, encore une fois, le contexte national budgétaire est particulier avec la dissolution de l'Assemblée nationale., un gouvernement démissionnaire et un gouvernement qui a du mal à faire voter un budget 2025 tant il est décrié par la majorité de la population. Des années de mauvaise gestion par les différents gouvernements d'Emmanuel MACRON ont précipité la France dans l'austérité, alors que notre pays a besoin d'une ambition pour la paix, pour l'industrie, le développement des services publics.

Le nouveau Premier ministre reste sur le cap d'austérité et rend responsables les collectivités locales d'une partie du déficit, alors, qu'elles assument leurs responsabilités en étant les premiers soutiens aux habitants, aux tissus associatifs, aux initiatives économiques. Certes, en 2024, notre ville n'a pas été épargnée par les violences urbaines, les pluies diluviennes, les vents violents, les inondations, comme vous le soulignez, et qui auront un impact sur le budget 2025. Mais nous constatons aussi que le budget de notre Ville n'est pas impacté par la baisse des dotations globales de fonctionnement ni par la baisse des dotations de solidarité urbaine, et le maintien de la compensation de solidarité de la Métropole alors que celle-ci voit son budget amputé par les mesures de l'État.

Monsieur le Maire, pour ce débat d'orientation budgétaire, vous mettez en avant dans votre introduction, le fait que vous voulez stabiliser les dépenses de fonctionnement et les recettes pour garantir la qualité des services publics. Lorsque vous parlez de qualité des services publics, il faut y mettre les moyens en face, et notamment, en termes de personnel. Or, vous avez réduit



drastiquement le nombre d'agents titulaires, passant de 267 emplois en 2020 à 229 en 2025. Par contre, nous voyons l'explosion du nombre de contractuels, passant de 72 en 2020, à 109 en 2025, et une masse salariale à 64 % que vous avez toujours décriée quand vous étiez dans l'opposition.

Oui, nous sommes pour une masse salariale à la hauteur du service que nous devons rendre à nos habitants de Givors qui en ont besoin. Nous constatons d'ailleurs que plusieurs de vos projets ont pris beaucoup de retard, que vous expliquez par des négociations sur les appels d'offres. Ne serait-ce pas plutôt un manque de personnel à la commande publique et aux services techniques, et certainement dans d'autres services ? Votre gestion du personnel nous interpelle.

De plus, le débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez nous pose toujours la question de l'emprunt de la taxe foncière que vous maintenez au même taux. Je vous rappelle que cette taxe foncière a diminué de 2004 à 2020, et que cela a été possible malgré de nombreuses contraintes budgétaires.

En effet, nous n'avons de cesse de vous dire que vos choix politiques depuis 2020 vous obligent à faire un emprunt pour honorer les projets promis lors de votre campagne électorale. Votre projet de l'acquisition des terrains Bertholon-Mourier pour un montant de 2 millions d'euros n'était pas un bon choix puisqu'aucun projet n'a vu le jour pour l'instant. Tout comme la perte des 2,4 millions d'euros de la Région pour le projet du centre commercial des Vernes, parce que vous avez décidé de revoir tout le projet. Ce retard a dépassé les clauses du contrat avec la Région, et le Président de droite en a profité pour supprimer la subvention. Ce sont ainsi 4,4 millions d'euros qui manquent dans le budget.

Votre choix de créer également un jardin public au Moulin Madiba nous pose question. Nous sommes à proximité du parc Normandie-Niemen qui, certes, a besoin d'aménagement, mais qui est en plein centre-ville. Nous avons fait des propositions en 2023 et 2024 restées évidemment, sans réponse, notamment pour réfléchir à un véritable aménagement des berges du Rhône pour le quartier de Bans, entrée sud de notre ville. Dans ce débat, nous avons bien compris que votre ligne conductrice est la transition écologique que nous soutenons également, mais pas à n'importe quel prix.

Pour en terminer, nous resterons attentifs à votre proposition de budget pour le prochain Conseil municipal. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci. Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, bonsoir à tous. Je vais vous proposer de revoir ce que vous nous avez fait passer comme information. Effectivement, nous avons eu beaucoup de violences urbaines à Givors, avec un coût certain, le 27 avril dernier, des pluies diluviennes du 28 avril, des crues exceptionnelles du 17 octobre, et encore une tempête survenue le 25 novembre, qui ont effectivement engendré énormément de frais pour la commune et pour le bon fonctionnement de celle-ci.

Mon intervention va consister à analyser certaines questions que j'aimerais vous poser. Puisqu'effectivement, sans arrêt, cela va mal, c'est compliqué. Nous avons que les recettes ont progressé plus 7 %, il y a beaucoup de produits de cession où je pense que vous dilapidez le patrimoine communal. Et pour certains, je pense à Saint-Pierre-de-Chartreuse, à des prix vraiment très bas. Je vous l'avais dit la dernière fois, Monsieur YOUSFI vous l'a signifié, nous avons quitté le podium au niveau de la taxe des impôts fonciers, la taxe, l'impôt communal, on était dans le top 3, là, nous sommes passés 4 ou 5, vous nous préciserez...

M. LE MAIRE. – Dixième.

M. Fabrice RIVA. – Oui, il est très élevé à Givors, je vous avais expliqué que malheureusement, quand on a un taux très élevé, cela grève l'achat des ménages. La meilleure preuve, nous le voyons déjà, c'est la DMTO, ce que l'on appelle les frais de notaire est en chute, mais vraiment libre depuis 2020 à aujourd'hui, 2024, elle a baissé de 43,8 %. Donc, cela devrait vous alarmer en disant : « Que se passe-t-il à Givors ? ». Il y a des habitants qui arrivent, la population de Givors augmente. Par

contre, le nombre d'achats de biens immobiliers est en chute libre sur Givors. Notre rentrée d'argent est de -44 % en quatre ans.

Une question aussi, la TLPE, qui est la taxe locale sur la publicité extérieure. Vous avez fait sous-traiter le contrôle par la Métropole de Lyon. Nous avons voté une délibération au Conseil municipal précédent. Vous dites qu'elle est en baisse ; ce que je ne comprends pas, c'est que si vous faites sous-traiter le contrôle et qu'il y a plus de contrôle, cela devrait augmenter au niveau des recettes. Pareil pour la fameuse taxe foncière. Nous nous apercevons que c'est en chute, donc nous avons encore nettement moins d'entreprises qui s'installent à Givors, cela devrait vous alerter. Nous avons une grande entreprise sur Bans qui s'est installée, mais malgré tout, nous perdons des recettes.

Les questions, pareil que Monsieur YOUSFI, on a acheté Bertholon-Mourier, OK, nous voulions commercialiser des terrains sur la rue des Tuileries, rien n'est fait pour l'instant. Nous aimerions savoir ce que vous prévoyez. Les friches industrielles, c'est fait avec la SAGIM qui est effectivement un très beau projet.

Concernant les places de parking sur le centre-ville, j'ai appris que des places allaient être prises pour les employés municipaux parce que je pense que votre plan de stationnement n'est pas ambitieux, on n'arrive toujours pas à se garer à Givors. Ce sont des choses très terre-à-terre, mais quand vous annoncez que des places vont être prises pour les employés municipaux, je pense qu'ils ont des soucis pour se garer. Donc, s'ils ont des soucis pour se garer en tant qu'employés municipaux, les Givordins, les commerçants manquent cruellement de places de stationnement. Des habitants de Givors m'ont aussi alerté sur les places pour handicapés, il n'y en a pas suffisamment dans le centre-ville.

Vous parlez de promotion et de valorisation des parcours professionnels, pareil, nous apprenons qu'apparemment, les budgets vont être trop bas parce que les remises des médailles pour des services rendus qui sont allés jusqu'à 35 ans au sein de votre mairie, pour les remercier, on ne leur offrait plus de vraies médailles, mais des médailles en chocolat. Donc, je pense qu'il y a des soucis de ce côté.

En résumé, le plan d'action pour faire changer l'image de notre ville, c'est loupé. Givors restera avec vous, une ville où même les toilettes publiques devaient être sécurisées par de hautes grilles, dignes d'une Banque de France.

Concernant l'aide de la Région – Monsieur YOUSFI l'a dit –, les 2,4 millions d'euros, ce n'est pas la faute de la Région, mais de la vôtre, vous n'avez pas remis les dossiers à temps et c'est pour cela que vous ne l'avez pas eu. Vous ne souhaitez pas que les Givordins sortent la tête de l'eau, nous vous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire l'année passée, trop de social tue le social.

J'aurais eu des questions à vous poser ou alors des investissements à faire, c'est : comment allez-vous protéger les Givordins des futures crues ? C'est un débat. Y aura-t-il des batardeaux de mis ? Quel vont être vos plans d'investissement ? Vu tout ce que les Givordins ont subi, je pense que cela aurait été important de budgétiser cela. Nous avons des moyens de limiter les crues, encore faut-il s'en donner les moyens. Quand notre mairie garde encore les stigmates de l'attaque, nous nous demandons si à chaque fois en allant à la mairie, vous regardez son parvis ? Il y a un dicton qui dit : « Quand on ne voit pas plus loin que le bout de son nez, comment peut-on voir l'avenir ? » Faites changer les vitres, Monsieur le Maire. Il y a encore des impacts des dernières émeutes. Elles ont eu lieu presque un an maintenant ; au niveau image, ce n'est quand même pas terrible. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Cela sera fait avec le vote du budget. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur JOUVE, voulez-vous que j'apporte un petit bout de réponse et ensuite, vous complétez ?

Pour ce qui concerne la DSU, Monsieur YOUSFI, vous dites que la DSU a augmenté, mais parce que la précarité de nos concitoyens a aussi augmenté, c'est pour cela que la DSU augmente. Par contre, concernant votre questionnement sur la TFPB, qui rejoint aussi celui de Monsieur RIVA :



savez-vous ce qu'est l'exonération de la TFPB, pour les bailleurs sociaux, Monsieur YOUSFI et Monsieur RIVA ?

Je vais vous le dire. Cela signifie que les bailleurs sociaux sont exonérés de taxe foncière bâtie. Savez-vous le montant de cette exonération ? 1,2 million d'euros sur la commune. Ce sont des pertes pour la Ville. Nous venons donc compenser. Dans le cadre de la GSUP, nous recevons en contrepartie à peu près, mais je parle sous couvert de Monsieur RAHMOUNI, 400 000 €. 30 %. Vous croyez que cela augmente, mais nous avons une population qui a besoin de plus d'accompagnement et d'aides.

Concernant le financement de la Région, Monsieur YOUSFI, il est bien beau de venir ici dire : « Vous avez mal fait le dossier. » Mais le dossier a été fait par mes prédécesseurs, il n'a pas été fait par la majorité municipale. J'ai repris un projet qui était en cours. Nous l'avons étoffé et accompagné, mais le projet a été fait par mes prédécesseurs. Donc, je vais vous faire grâce de dire que c'est votre groupe, les élus communistes qui ont fait cela, mais ce sont bien mes prédécesseurs qui ont monté le dossier. Et à ce titre, vous rejoignez Monsieur RIVA sur le fait que la Région ne finance pas ce projet parce que nous l'aurions « mal ficelé ». Non, nous ne l'avons pas « mal ficelé », simplement, nous avons essayé de mieux l'accompagner avec l'avis des commerçants et des habitants. Voilà ce que nous avons fait. Je vous donnerai la parole, Monsieur HAQUES, il n'y a pas de souci.

Ensuite, pouvez-vous rappeler de combien a baissé la taxe foncière entre 2004 et 2012 ? Voulez-vous que je vous rappelle qui a monté la taxe foncière à un tel niveau ? Elle a baissé de 0,2 ou de 0,1 si mes souvenirs sont bons, de pas grand-chose. Voilà ce qu'étaient les baisses, elles étaient insignifiantes. Par contre, le fait d'avoir fait une gestion très contenue depuis 2020 nous amène à être aujourd'hui une des communes dans la moyenne des communes, ce qui me permet de répondre aussi à Monsieur RIVA sur la taxe foncière. Je rappelle juste quelques exemples : la ville de Dardilly, +9 %, donc aux alentours des 31 %. Je ne vais pas prendre que des villes de droite parce qu'il y a même des villes de gauche qui ont augmenté, je pense à mon collègue de Villeurbanne qui a dû augmenter sa taxe foncière de 10 %. A Saint-Genis-Laval, à côté, qui est une ville de la même strate que la nôtre, qui a augmenté de +12 %, soit 34,2 %. Saint-Priest, +16 %. Pourtant, ce sont des villes de droite. Eux seraient des bons et puis nous serions des mauvais ? L'augmentation de la taxe foncière, nous la contenons parce que nous ne l'augmentons pas. C'est une promesse de campagne que nous avons tenue et que nous tiendrons jusqu'à la fin du mandat.

En même temps, nous avons mené tous nos projets. Nous avons mené, peut-être, 97 à 98 % des projets du mandat. Vous pouvez nous dire que cela a pris un peu de retard, je veux bien en convenir. Pas pour des raisons de personnel, mais pour tout un tas de raisons. Le centre commercial des Vernes, savez-vous pourquoi nous avons un peu de retard ? Parce que nous le faisons in situ. Si j'avais monté ce projet, j'aurais préféré le raser et le refaire pour ne pas avoir de difficultés. Mais le choix était de le faire in situ. Cela veut dire que nous déplaçons les commerçants en fonction de l'avancée des travaux. Avec quoi nous sommes-nous retrouvés ? Avec d'énormes difficultés à l'intérieur du chantier. Mais si vous ne voulez pas l'entendre, c'est votre affaire. Nous sommes en transparence avec les Givordins. Depuis le début, nous vous disons les choses en toute transparence, nous vous disons tout ce que nous faisons, nous n'avons pas besoin de le cacher. Nous n'avons besoin de ne rien cacher, parce que nous faisons les choses en transparence vis-à-vis des Givordins, et sur tous les sujets.

Sur la question de la TLPE, Monsieur RIVA, vous dites que nous avons donné cela à la Métropole. Non, c'est l'inverse. C'est une compétence métropolitaine qui nous a été donnée et nous avons confié la TLPE à une entreprise qui contrôle les commerces. Voilà comment cela se passe. Vous ne pouvez pas dire : « Non, vous avez donné la TLPE à la Métropole. » Non, nous ne l'avons pas donnée à la Métropole. Certes, nous avons une compétence générale, mais c'est une compétence métropolitaine qui nous a été redonnée. C'est une entreprise qui va contrôler toutes les enseignes.

Vous dites que nous avons dilapidé Saint-Pierre. C'est faux. Nous avons fait faire des économies aux Givordins et Givordines. Je vous rappelle quelques chiffres : 200 000 € minimum de déficit



annuel et 5 millions d'euros minimum de travaux s'il fallait le remettre en état. Si nous l'avions remis en état, nous aurions été déficitaires entre 200 000 et 300 000 € par an. Est-ce ce que nous voulons pour les Givordins ? Non. Je rappelle que la CRC avait émis un avis très négatif sur la gestion de ce site. Je pense donc que nous avons bien fait de le vendre au vu des enneigements qu'il y a sur la station, qui est par ailleurs en partie fermée. Elle a rouvert la semaine dernière très partiellement, seulement sur le haut de la station, et elle fonctionne avec des bénévoles. C'est donc plutôt une bonne gestion de notre part.

Concernant les places de parking, il y a effectivement un nouveau plan de stationnement. Il y a eu des réunions publiques et des informations régulières dans *Le Givordin*. Qu'est-il demandé à notre police municipale ? Il lui est demandé d'avoir du discernement dans la mise en place de ce nouveau plan de stationnement. Cela signifie que, dans un premier temps, nous avons diminué de plus de 300 places le nombre de places de stationnement en zone bleue. Je parle sous couvert de Monsieur KHEDDACHE : il y avait plus de 1 200 places de parking en zone bleue, nous sommes descendus aux alentours de 700 ou 780 et des poussières et nous avons mis une zone rouge. L'application de ce nouveau plan de stationnement va aller crescendo. Pour l'instant, il n'y a pas spécialement de verbalisation, mais nous demandons à nos concitoyens de respecter cette règle et à notre police municipale de la faire respecter.

Par ailleurs, pour la zone bleue le stationnement s'étend à deux heures maximum, sauf pour les résidents. Lorsqu'un agent municipal vient travailler, il ne vient pas travailler seulement deux heures mais plutôt six ou sept heures suivant son contrat. Donc aujourd'hui, à ce titre, l'agent municipal se retrouverait forcément bloqué, ou il serait dans l'obligation de changer toutes les deux heures son disque bleu, ce qui n'est pas autorisé. Nous avons donc négocié, avec un bailleur social du centre-ville, des places non utilisées, non louées, d'un parking sous-terrain. Si, nous l'avons fait, vous ne pouvez pas dire « non », Monsieur. Je suis en discussion avec la direction de ce bailleur social. Trouvez-moi un habitant à qui nous avons supprimé une place.

Hors micro

Oui, cela n'est pas encore fait. Aujourd'hui, ce sont des places vacantes qu'un bailleur n'arrive pas à louer. Dans le cadre d'un accord et de discussions, nous souhaitons les proposer au personnel municipal, afin qu'ils soient stationnés en sous-sol, qu'ils gênent moins le plan de stationnement et qu'il y ait du turnover. Nous avons notamment mené une étude sur le stationnement qui démontre que nous avons suffisamment de places, mais pas assez de turnover. Nous allons donc favoriser ce turnover et voir les résultats. Comme d'autres projets, nous faisons des expérimentations, nous regardons comment les choses se passent. Nous n'avons pas dit que le nouveau plan de stationnement était gravé dans le marbre. Nous disons seulement qu'un bureau d'études a travaillé sur ce sujet, avec la Métropole également, et nous a présenté un plan que nous allons mettre en œuvre. Ensuite, nous verrons s'il fonctionne ou pas et les points d'amélioration pouvant être apportés. L'un de ces points tient au fait que le personnel municipal puisse avoir accès à des places en sous-sol, c'est donc ce que nous ferons.

Ensuite, concernant les places de stationnement pour les personnes en situation de handicap : vous savez très bien, ou peut-être que vous l'ignorez, mais je vais vous le rappeler, que ces places sont des places dites « normées ». Pour 50 places standards de stationnement, il y a, il me semble, une place de stationnement pour les personnes en situation de handicap. C'est la norme et nous ne pouvons pas spécialement aller au-delà. Il y a une norme, il y a des choses à respecter, donc elles le sont. Si cette norme n'est pas respectée, je regarderai les choses de plus près et nous régulariserons ce sujet pour faire en sorte que la Ville soit une Ville inclusive pour les personnes portant un handicap bien évidemment.

Concernant la médaille en chocolat : je crois que la personne qui vous a parlé de médailles en chocolat a omis de vous dire une chose importante. Vous savez, ce n'est pas tant la breloque qui est importante, mais c'est le chèque qui va avec. Si un chèque de 150 € ne vous intéresse pas, c'est pourtant un chèque important et c'est très respectueux. Vous voulez jouer sur l'histoire de la médaille



en chocolat, vous voulez faire le buzz là-dessus, parce qu'il y a un agent qui est venu vous voir, ou plusieurs. Peu importe, à la limite, je ne suis pas là-dedans. En revanche, il faut dire les choses dans leur totalité, dans leur globalité.

Je salue ces personnes qui ont été médaillées. Je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais pour 30 ans de carrière, le chèque doit s'élever à 160 €, pour 20 ans, cela doit être une centaine d'euros et ainsi de suite. Vous ne pouvez donc pas dire : « Ce ne sont que des chocolats », c'est malhonnête. C'est encore une fois, malhonnête, et c'est biaisé de votre part, mais vous êtes coutumier du fait. Donc, je rappelle que les agents municipaux qui ont eu des médailles ont eu aussi un chèque en fonction du temps passé dans la collectivité.

Concernant les crues, vous êtes censés savoir que le Gier est géré par un syndicat de rivière, qui s'appelle le SyGR, et le Mornantet est géré par le SMAGGA. C'est dans ces instances que nous faisons des plans pour faire en sorte qu'il y ait moins de crues, pour nos concitoyens. Les services de la Ville et nous-mêmes y travaillons. Cela met du temps et c'est beaucoup de financements de l'État. Je l'ai dit la fois dernière, mais s'il faut me répéter, je vais me répéter, parce que certains de nos concitoyens nous regardent ce soir : nous travaillons avec le SyGR, les services de l'État et la Métropole pour atteindre une protection face à une crue centennale, ce qui correspond à environ 80 millions d'euros d'investissement.

Aujourd'hui, l'État nous dit : « Dans les études que vous avez menées, le bénéfice-risque n'est pas suffisant. », ce qui signifie qu'il faudrait passer à une Q200. Cela représente environ 150 millions d'euros de travaux, uniquement sur la traversée givordine, car des travaux débutent déjà à Saint-Romain-en-Gier. Non, mais permettez-moi, je vous ai laissé, ne me coupez pas, Monsieur RIVA. Il y a 150 millions d'euros de travaux. Bien évidemment, nous nous battons avec les élus au SyGR, la Métropole et nos contacts au sein de l'État pour faire en sorte que nos concitoyens soient le plus protégés possible. Par contre, nous avons besoin des financements de l'État, à hauteur de 80% des 150 millions d'euros de travaux. Cependant, l'État n'est pas prêt à financer ce montant. Aujourd'hui, avec l'Agence de l'eau, nous sommes plutôt aux alentours des 50 %. Donc, ce sont des négociations et des discussions au long cours et des investissements très lourds, ce n'est pas la Ville qui va les porter.

Par contre, nous œuvrons pour minimiser l'impact des prochaines crues sur nos concitoyens. Je le dis ici, mais comme je le dis à nos concitoyens, nous vivons avec le risque de prochaines inondations. Nous voyons bien ce qui se passe en Bretagne aujourd'hui, ils n'avaient pas vu cela depuis presque 100 ans, c'est ce qui peut arriver aussi pour Givors. Nous avons eu une crue exceptionnelle qui n'était pas arrivée depuis plus de 50 ans, mais elle peut revenir, malgré les travaux que nous pourrions réaliser. Nous allons tout de même faire ces travaux, nous allons essayer d'accompagner, mais pour cela, il nous faut un financement à hauteur de 80% de l'État, de l'Agence de l'eau. Les syndicats comme le SyGR ou le SMAGGA ne sont pas en capacité de financer seuls, notamment en raison de la taxation que l'on retrouve sur nos fiches d'impôts et dont j'ai oublié le terme exact.

Cette question est donc éminemment importante pour nous, c'est pourquoi vous êtes tous invités, et surtout ceux qui nous regardent, le 17 avril, à une réunion spéciale sur les retours des inondations avec les deux syndicats, qui se passera dans la salle Roger Tissot, en fin de journée vers 18h00. Vous aurez toutes les communications autour de cela. L'objectif de cette réunion est de vous dire comment sont traitées les inondations et ce qui va être fait par la suite, avec la présence de la Métropole. Il s'agira d'un moment important : six mois après, nous ferons un retour collectif, un retour d'expérience sur ce qu'il s'est bien passé, mal passé, sur la façon dont nous pourrions améliorer les choses, en toute transparence. Nous ne détenons pas de baguette magique, mais nous dirons tout cela aux Givordins et aux Givordines. La date, je l'annonce depuis un moment, c'est le 17 avril salle Roger Tissot, et j'espère qu'il y aura du monde avec lequel nous pourrions discuter, ceux qui ont subi les inondations et ceux qui ne les ont pas subies.



Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'ensemble des points sur lesquels vous m'avez interpellé. Peut-être qu'il y a deux autres prises de parole et puis, Monsieur JOUVE, vous clôturerez. Monsieur HAOUES.

M. Hocine HAOUES. – Oui. Sans esprit polémique, pour revenir sur le centre commercial des Vernes. Il y avait un projet ficelé et complet. Les habitants, les commerçants avaient été consultés, nous avons pris en compte l'avis des commerçants et des habitants, c'est tout à votre honneur et c'est votre responsabilité de revoir le projet effectivement. Vous aviez le droit de le revoir techniquement, et puis « urbanistiquement », dirons-nous. Sauf qu'avec la Région, il aurait fallu être stratège. L'ex-maire vous avait alerté, quand même sur les délais contraints, vous pensez bien qu'un monsieur comme Monsieur WAUQUIEZ n'allait pas se gêner pour nous la sucrer la fameuse subvention.

Donc, après, en sachant qu'il y avait des délais contraints, je ne dis pas qu'il fallait faire le contrôle du projet à la va-vite, mais avec un cow-boy comme Monsieur WAUQUIEZ, il fallait s'attendre à ce genre de – nous n'allons pas dire – malhonnêteté, parce qu'il a respecté, il avait un délai. À mon avis, il a dû vous envoyer la contrainte...

M. LE MAIRE. – Non, ce n'est pas cela, Monsieur HAOUES, mais je vous assure, croyez-moi sur parole.

M. Hocine HAOUES. – Ce que nous en avons su, à l'époque, quand Madame CHARNAY avait perdu les élections, elle avait déjà eu une alerte là-dessus. Après, je ne sais pas ce qui s'est passé, nous n'étions plus aux commandes.

M. LE MAIRE. – Ils ont prorogé de six mois du fait du covid. Les délais ont été respectés, mais il a sucré des projets à plusieurs communes. Nous avons été la première commune à porter plainte, à aller au tribunal administratif, ce que ne font pas les communes habituellement, mais malheureusement il n'était plus possible de discuter avec Monsieur WAUQUIEZ. Je l'ai sollicité, je l'ai rencontré à deux reprises, pas seulement pour parler du dossier, mais j'y suis allé sciemment pour en parler. Au préalable, j'ai fait des courriers, j'ai demandé une rencontre, il n'a pas voulu. Ensuite, j'étais à une manifestation dans laquelle il était présent pour lui parler de cela, il n'a toujours pas voulu. Après son élection, la Région avait tellement promis qu'elle a supprimé le financement de certains projets et celui-ci en a fait partie.

Avec des tours de passe-passe, ils ont essayé. Le tribunal administratif dira si oui ou non, nous avons tort. Je pense aux villes de L'Isle-d'Abeau, Bourgoin, Saint-Fons, Bourg-en-Bresse dont le financement des projets ont été annulé. A la limite, Givors, ce n'est pas le plus gros des projets en question. Certains projets s'élevaient à 6 millions d'euros. Etrangement, les gros projets émanaient des villes de gauche. Je ne sais pas si c'est vrai ou non. Vous avez le droit de dire, mais ce je ne peux pas entendre, c'est de dire que : « Vous avez mal ficelé le projet, c'est de votre faute si la Région ne paye pas. » Il faut avoir un peu d'honnêteté intellectuelle.

M. Hocine HAOUES. – Ce n'est pas ce qu'on dit.

M. LE MAIRE. – C'est un peu ce qu'a dit Monsieur YOUSFI, il opine bien de la tête, donc, vous le voyez bien. Il est beaucoup plus proche de vous que de moi. Soyons honnêtes ensemble.

M. Hocine HAOUES. – Non, mais nous sommes transparents.

M. LE MAIRE. – Soyons honnêtes ensemble, c'est tout ce que je demande.

M. Hocine HAOUES. – Vous dites que ce n'était pas cela, mais les données que nous avons eues, c'est que les données n'avaient pas été respectées. Après, si vous me dites que c'était en un mensonge, je vous croirais.

M. LE MAIRE. – Je vous dis que notre administration, en tout cas, nos techniciens ont respecté les délais qui leur incombaient. Nous parlons d'échanges d'administration à administration. Au final, quand un projet est lancé, quand nous avons les accords politiques, vous savez très bien que ce ne

sont pas les élus que nous sommes mais les services techniques, les services de la Ville qui sont à la mise en œuvre du projet.

M. Hocine HAOUES. – Pardon, je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE. – Très bien, allez-y.

M. Hocine HAOUES. – Juste par rapport à la taxe...

M. LE MAIRE. – La TFPB.

M. Hocine HAOUES. – ... qui serait synonyme de populations précaires...

M. LE MAIRE. – Non, c'est la DSU.

M. Hocine HAOUES. – Voilà. Ce qui me chiffonne un peu, le service public est quand même un service qui doit être rendu au public. Dans sa majorité, le public givordin est en difficulté, je ne veux pas faire injure aux employés sous contrat versus les employés titulaires de la fonction publique. Chacun est méritant, chacun fait ce qu'il peut, même plus que ce qu'il peut, pour que le service rendu soit de meilleure qualité et le plus important possible, mais quand même, précariser des agents, parce que c'est ce qui se passe, vous le faites ; dans les hôpitaux, c'est ce qui est fait, enfin un peu partout. Nous essayons d'économiser là où nous le pouvons, sur la masse salariale, et nous le faisons au détriment des agents. Souvent des agents de catégorie C, et qui ne sont pas les mieux rémunérés, et en plus, souvent, les plus pressurisés parce qu'ils sont hors statut. Je ne dis pas que c'est ce qui est fait à la mairie de Givors, mais quand même.

Combien d'agents ? Nous sommes passés de 267 emplois à 229. Effectivement, je fais une petite confusion entre emploi et agents...

M. LE MAIRE. – C'est cela. Merci de le reconnaître. Je rappelle que nous avons déprécarisé l'emploi au niveau de la Ville. Nous proposons de l'accès au concours, nous accompagnons même aux concours. Je pense notamment aux ATSEM dont certaines avaient été sous contrat depuis pratiquement 10, 15 ou 20 ans, qui ont été titularisées du fait qu'elles ont réussi leur concours. Pour beaucoup d'entre eux, ils ont été intégrés dans les effectifs de la Ville. Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui. Monsieur le Maire, je veux juste rebondir sur ce que vous avez dit, que je souhaite créer des polémiques. Si j'avais voulu créer des polémiques, je vous aurais demandé si les places de parking réservées aux employés municipaux étaient payées par le contribuable ou non. Si la médaille, contrairement à un chèque, permet aux générations qui viennent derrière un grand-père – je me rappelle, quand j'ouvrais la boîte de mon grand-père, et que je voyais toutes ses médailles de travail, c'était une fierté –, cela reste dans les familles, on les affiche au mur, comme un sportif qui affiche ses médailles. Donc, là, il n'y a pas de polémique à avoir.

Concernant les inondations, je voudrais juste y revenir, c'est quelque chose de très terre-à-terre et important pour les Givordins, sans rentrer dans des débats avec plusieurs millions d'euros avec nos syndicats. Mais l'idée que je voulais vous apporter, c'était simplement qu'en cas d'urgence, de pouvoir faire des batardeaux comme dans certaines villes, et pourquoi pas comme vous le faites avec le don de poules ou de vélos, de subventionner une partie. Un batardeau ne vaut pas très cher...

M. LE MAIRE. – Cela fait partie des choses dont on est en train de discuter.

M. Fabrice RIVA. – Par contre, en cas de montée des eaux comme nous l'avons eu, comme vous tous, j'ose espérer, nous avons les pieds dans l'eau, voire la taille, je vais voir mes parents à la nage carrément. Donc, ce sont des choses pas drôles, mais quand j'ai vu des voisins, qu'il aurait suffi d'avoir un petit batardeau devant leurs fenêtres pour éviter d'être inondés, je pense que ce sont des choses que pourraient être mises en place sur la ville de Givors.

M. LE MAIRE. – Ce sont des choses dont nous allons discuter le 17 avril et que nous envisageons d'ores et déjà de mettre en place. Monsieur RAHMOUNI.



M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. J'allais juste réagir sur un point qui me tient particulièrement à cœur, mais comme pour l'ensemble de mes collègues ici, à savoir, le sujet du centre commercial des Vernes. Vous avez été suffisamment précis, Monsieur le Maire, sur le déroulé de ce chantier. Je tiens aussi à rappeler à toutes et tous que c'est nous-mêmes qui avons annoncé en octobre 2020 si ma mémoire est exacte, le projet du centre commercial aux commerçants du centre commercial des Vernes. Je crois qu'ils n'avaient jamais été informés par l'équipe de Madame CHARNAY, mais passons sur ce point de détail. Ce qui me chiffonne, c'est que je me retrouve à voir un conseiller municipal de gauche, d'une certaine manière, à défendre un positionnement que pourrait avoir Monsieur Laurent WAUQUIEZ. Je tiens à rappeler que nous avons signé un contrat de ville métropolitain, une convention locale d'application en 2024, que la Région a refusé de signer. La convention locale l'application givordine, le contrat de ville métropolitain, ce sont toutes les actions de service public que nous déployons pour les habitants des quartiers populaires.

Pour vous donner une information encore plus précise que cela, depuis 2016, Monsieur Laurent WAUQUIEZ n'a pas fait « tomber », entre guillemets, un seul centime dans le cadre de la politique de la Ville sur l'ensemble des projets, notamment de renouvellement urbain, c'est unique en France. La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est plus signataire, n'est plus partenaire. Donc, désolé si cela me prend un peu à cœur ou aux tripes, d'une certaine manière. Ce que j'aurais voulu – là, je m'adresse à vous, Monsieur YOUSFI – c'est que vous puissiez nous solliciter et que nous puissions écrire par exemple aux conseillers régionaux communistes – je pense à Madame CUKIERMAN, par exemple – pour lui demander à ce qu'elle puisse évoquer ce sujet dans le cadre de ses fonctions au sein du Conseil régional, pour comprendre pour quelles raisons Monsieur WAUQUIEZ, le plus haut de l'exécutif régional, avait fait le choix de retirer de manière arbitraire une subvention qui revient de droit aux Givordines et Givordins, parce que nous ne sommes pas des sous-citoyens auvergnats ou rhônalpins pour le coup.

Puis, je terminerai là-dessus, et là par contre, je pense que vous le savez toutes et tous, si ce n'est pas le cas, cela vous permettra aussi de comprendre un peu le contexte très général. Avec, notamment, Monsieur MERMOURI, nous représentons la Ville au sein des conseils d'administration de nos deux lycées publics – Casanova et Aragon –, les personnels ont demandé à ce qu'un certain nombre de motions puisse être voté au sein de ces conseils d'administration, où pour pouvoir aussi rentrer dans ses budgets, la Région décide de faire un transfert de données de trésorerie. Pour vous le dire différemment, ce qu'ils ont décidé de mettre en place c'est qu'en regardant quels étaient les lycées les mieux gérés, en conséquence, nous leur enlevions un peu plus d'argent que ceux qui seraient le moins gérés. L'implication pour une Ville comme la nôtre, c'est que nous avons la chance d'avoir des établissements extrêmement bien gérés, et l'impact sur leur trésorerie, c'est beaucoup moins de projets pédagogiques qui renforcent, qui facilitent, qui permettent la réussite scolaire de tous nos jeunes sur le territoire.

Enfin, je ne sais pas si nous l'avons évoqué ici, je pense que nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, quand bien même la Région vote, elle décide de ne pas faire un certain nombre de projets. Si je reste sur le dossier du lycée Aragon-Picasso, ils ont voté une réhabilitation complète ou quasi complète du lycée à hauteur de 20 millions d'euros en 2019. Nous sommes en 2025, il n'y a pas eu un coup de pelle, et nous ne sommes pas près de le voir. Donc, d'une certaine manière, je suis abasourdi que Monsieur RIVA soit dans ce positionnement, du fait d'une forme de proximité politique, je peux l'entendre, mais qu'à un moment donné, nous ne puissions pas nous dire ensemble comment nous décidons de défendre les intérêts des Givordines et des Givordins, dans un projet structurant dans notre quartier le plus populaire au niveau de la ville de Givors. Cela m'interpelle très honnêtement, et je tenais à le dire. Désolé si j'étais peut-être décousu, mais parfois, j'ai du mal à suivre un certain nombre de tonalités ou de prises de position que l'on peut avoir dans le cadre de ce Conseil municipal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Monsieur JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Juste une petite chose pour terminer. Je ne vais pas revenir, vous avez répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées par Monsieur RIVA ou Monsieur YOUSFI. Concernant l'emprunt l'année passée au cours des mêmes séances budgétaires que nous avons vécues, j'ai entendu les mêmes choses qu'aujourd'hui. Nous avons précisé que nous envisagions de recourir à l'emprunt. Pour information, en 2024, nous n'avons pas recouru à l'emprunt parce que je pense que nous avons effectué une bonne gestion des deniers publics, ce qui nous a permis de ne pas avoir à recourir à l'emprunt. C'est pour cela que je vous ai dit tout à l'heure, quand j'ai présenté le rapport d'orientation budgétaire, que cette année, nous envisagions de recourir à l'emprunt, compte tenu de toutes les choses dont je vous ai parlé dans ma présentation. Mais je ne suis pas sûr qu'à la fin de l'année, nous recourions à l'emprunt encore cette année, nous verrons au cours de l'année, mais nous ne pouvons pas non plus ne pas le dire, parce que ce n'est pas quelque chose qui est impossible.

Concernant une petite chose, nous avons parlé des places de stationnement. Il faut aussi préciser que si nous libérons des places de stationnement pour les véhicules du personnel municipal, c'est pour libérer de la place en surface pour qu'il y ait une meilleure rotation des véhicules, qu'il y ait plus de places disponibles, et que tout le monde y trouve son compte, et en particulier les commerçants du centre-ville. Donc, je pense que c'est dans ce sens que cela se fait et c'est pour cela que nous le faisons.

Pour Saint-Pierre-de-Chartreuse, et Monsieur le Maire l'a précisé, les coûts induits qui étaient relativement importants n'existent plus puisque nous n'en sommes plus propriétaires. Par rapport à ce qui était demandé – je crois, par Monsieur RIVA –, il a laissé entendre que nous avons bradé Saint-Pierre-de-Chartreuse. Il a été vendu à la valeur qu'il méritait : une estimation a été faite, les enchères publiques ont été ouvertes. Donc, elles ont été respectées, et nous ne sommes pas en dessous du prix qui avait été estimé.

M. LE MAIRE. – Merci. Juste un mot de fin. Nous vous présentons un rapport d'orientation budgétaire et un budget où, pour l'instant, nous naviguons à vue, c'est-à-dire, sans décisions gouvernementales concernant le budget. Nous voyons déjà les prémices de certaines décisions, je pense notamment à la mission locale qui va perdre des financements importants cette année. J'ai déjà reçu des courriers de la part de la MJC qui n'aura pas de financements à part des bouts de financements qui sollicitent la Ville. Il risque donc d'y avoir des ajustements importants d'ici le premier semestre. Nous en saurons un peu plus au moment du budget, mais la situation est plutôt grave, à la fois pour nos partenaires et pour le tissu associatif givordin. Nous ne serons plus du tout sur les mêmes enveloppes et la même voilure budgétaire, des choses vont se restreindre. Cela aura forcément aussi un impact sur la commune, nous ne savons pas de quel ordre. Peut-être que les choses seront moins impactantes pour nous, mais elles le seront tout de même. J'attire donc votre attention sur ce sujet, mais nous serons amenés à en discuter aussi au moment du vote du budget. Merci pour la qualité de ce débat, et je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Monsieur RIVA, avec deux voix. Y a-t-il des abstentions ? Givors en Grand 2021. C'est bon pour l'administration ? Y a-t-il des votes pour ? La majorité.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 2

DON EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE EN SOUTIEN AUX MAHORAIS SUITE AU CYCLONE CHIDO



M. LE MAIRE. – Je propose de passer au projet de délibération numéro 2, qui est le don en faveur de la protection civile en soutien aux Mahorais, suite au cyclone Chido. Vous savez que nous apportons une aide du mieux que nous le pouvons. Nous avons déjà aidé le Maroc lors du séisme de septembre qui avait fait 3 000 morts. Nous avons aidé la Libye suite à la tempête Daniel, la Turquie et la Syrie suite au séisme du 6 février 2023, l'Ukraine, l'Espagne suite à ce qui s'est passé dans la région de Valence.

À la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le 14 décembre dernier, nous vous proposons d'apporter une aide, notamment à la protection civile, dans le cadre de ce qui a été proposé par l'association des maires de France, en faisant un don de 1 000 € à la protection civile.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Troisième délibération, Coup de Pouce Sports & Loisirs, saison 2024-2025, Monsieur MEZIK.

N° 3

COUP DE POUCE SPORTS & LOISIRS – SAISON 2024-2025

M. Loïc MEZIK. – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et bonjour à tous les Givordins qui nous regardent.

C'est une délibération qui revient chaque année depuis 2023. Habituellement, c'est mon collègue Grégory D'ANGELO qui s'en charge, et pour cette fois, j'ai l'honneur de le remplacer donc je vais essayer de faire aussi bien que lui.

Rapidement, l'historique de Coup de Pouce. Vous savez que depuis 2021, nous avons mis en place le Pack jeunesse, l'idée étant d'inciter nos jeunes à être de plus en plus citoyens et acteurs de leur vie. Et il nous a paru intéressant de simplifier les anciens tickets jeunes, de les renommer « Coup de Pouce aux Sports & Loisirs » et de les intégrer au budget du Pack jeunesse.

Pour vous situer où cela en est, les chiffres sont assez clairs. Nous avons doublé le nombre de bénéficiaires depuis quasiment la saison 2022-2023. Alors qu'auparavant 277 jeunes bénéficiaient du ticket jeune, sur la dernière saison en cours, 2024-2025, ce sont près de 450 jeunes qui ont pu bénéficier de ce coup de pouce. Donc, c'est en bonne évolution. Le montant est toujours le même, de 60 €. Pour prévenir toute question que nous avons chaque année, notamment, l'année dernière, c'était Monsieur YOUSFI qui avait posé : « mais pourquoi pas 80 € ? ». C'est maximum 60 €, cela ne bougera pas. Il faut se dire que cette année, le budget s'élève à 26 740 € exactement, ce qui n'est pas rien. Et cette aide est cumulable avec d'autres aides pour les licences sportives, notamment les aides des CE, l'aide du Pass Région de 30 € pour les lycéens. Pour les lycéens en situation de handicap – il est important de le savoir –, c'est 60 € pour ces jeunes. Donc, cela réduit considérablement le coût des licences ou des adhésions.

Le but avéré aussi de ce coup pouce n'est pas que la licence soit gratuite. N'oublions pas que le Pack jeunesse a pour principe d'aider les jeunes dans leur engagement citoyen, un engagement citoyen sportif, un engagement citoyen pour le BAFA notamment, mais pas d'aller jusqu'à la gratuité. Selon moi, un engagement sportif ne doit pas être totalement gratuit. Il y a d'autres moyens de faire du sport de façon plus ou moins gratuite sur la ville, notamment avec l'EMSL, dont le coût est très réduit, par exemple.



Pour répondre à Monsieur RIVA, je me suis abstenu tout à l'heure, mais la vente du chalet des neiges, quelques-uns d'entre nous la déplorent, surtout les plus anciens, comme moi – nous commençons à être un peu anciens – mais cela n'empêchera pas nos jeunes d'aller faire du ski, cette année, puisque dès le mois de février, le service des sports, le service jeunesse vont proposer, je crois, une sortie ski par semaine minimum. Ce qui est intéressant aujourd'hui, c'est que nos jeunes vont aller visiter d'autres stations de ski et pas uniquement celle de Saint-Pierre-de-Chartreuse, même si nous l'aimions beaucoup. Donc, vous voyez, nous continuons à proposer à nos jeunes des dispositifs qui leur permettent d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de bénéficier plus ou moins des mêmes choses que nous avons pu avoir quand nous étions plus jeunes – Grégory D'ANGELO m'en est témoin – quand nous faisons notamment les mercredis de neige.

Nous allons terminer là-dessus. Excusez-moi, Monsieur le Maire, j'étais un peu long, et nous vous proposons de voter cette délibération.

M. LE MAIRE. – Très bien. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Ensuite, le projet de délibération labellisation APICité.

Avant de donner la parole au rapporteur, qui est Monsieur MATHEY, vous avez tous sur votre table un pot de miel que nous avons, lors des vœux, donné à l'ensemble du personnel municipal présent. Je veux juste dire un petit mot quand même. Le miel nous a été proposé par Abeilles Joyeuses, le magasin qui se trouve rue Salengro. Il s'agit donc de miel givordin ou de miel aux alentours de Givors et le pot est la dernière fournée de la verrerie. C'est un pot qui date de 2003 sur lequel est écrit 1749-2003. C'est donc un pot collector. Je crois qu'il s'agit des 1 000 derniers pots qui ont été faits et le miel est très bon.

N° 4

LABELLISATION APICITÉ

M. Cyril MATHEY. – Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Bonsoir à tous et toutes.

Dans un contexte de déclin des populations d'abeilles, le label APICité a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité. Il comporte trois niveaux liés à l'implication de la collectivité. Suite à sa candidature, la Ville de Givors a obtenu sa première abeille correspondant à une démarche reconnue à travers les mesures qu'elle a déjà mises en place pour offrir un environnement plus favorable à la faune pollinisatrice. Et je voudrais vous rappeler quelques petits éléments qui permettent d'illustrer notre politique dans cette direction. Tout d'abord, c'est :

- la mise en place de la tonte raisonnée ;
- l'aménagement futur du parc du Moulin qui va nous permettre de développer la biodiversité ;
- la mise en valeur des apiculteurs que nous avons sur notre territoire ;
- le travail que nous faisons pour, éventuellement, en accueillir d'autres.

L'adhésion à cette labellisation est conditionnée à une redevance de 1 500 € par an pour ce label. Ce label permet d'ouvrir les droits à la Collectivité, à l'usage de la charte graphique APICité. C'est ce qui va nous permettre de mettre quelques panneaux autour de la ville, aux entrées de ville. Cela confère à la Collectivité le bénéfice d'une valorisation de son engagement dans la communication publique de l'UNAF. Elle ouvre le droit à l'abonnement annuel à la revue *Abeilles et Fleurs*, revue française d'apiculture.



Et de notre côté, la Collectivité, nous nous engageons à poursuivre et améliorer la démarche en faveur des pollinisateurs par tous les projets que nous menons. Elle nous invite à communiquer sur ce label, à diffuser les instruments de communication dédiés. À cet égard, Givors est invitée à mettre en place des panneaux à l'entrée de la collectivité, établis selon la charte graphique nationale APicité. Nous devons aussi supprimer les éventuels supports de communication correspondants, en cas de non-renouvellement ou de retrait de label. Cela ne nous concerne pas puisque c'est notre premier label.

La convention est donc établie pour une durée reconductible de trois ans. Le suivi des projets en lien avec la labellisation sera effectué par la chargée de mission transition écologique, avec l'appui de la direction environnement et cadre de vie sur certains aspects opérationnels.

Il est donc demandé d'approuver la labellisation APicité de la commune telle que ci-exposée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Souvent Monsieur le Maire, vous dites : « Monsieur RIVA fait des opérations de com. » Ce qu'il faut savoir c'est que là, c'est un syndicat qui a créé un label, vous allez l'utiliser, 1 500 € par an, ce qui fait 4 500 € aux frais du contribuable pour faire de la com même si être apiculteur est tout à fait noble et je remercie les Abeilles Joyeuses.

Juste une petite parenthèse pour vous éclairer, Monsieur MATHEY, sur les abeilles. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a à peu près 1000 variétés d'abeilles en France, 2 000 à peu près en Europe. Donc, il n'y a pas l'abeille jaune et noir que l'on croit, il y en a qui vivent dans la terre, d'autres dans les arbres, elles ne sont pas forcément toutes en rucher. Celles qui sont en rucher sont des abeilles d'élevage, un peu comme les gibiers d'élevage que quelquefois vous sermonnez, mais qui peuvent servir aussi à protéger.

Là, par contre, malheureusement, quand on met un rucher, il va prendre le sucre dans les fleurs des autres abeilles autochtones ou indigènes, et nous savons très bien que dans des périodes très sèches ou très humides, les fleurs ont du mal à pousser. Donc, ce n'est pas forcément une super nouvelle d'avoir des abeilles à côté de celles qui sont autochtones.

Mais je voterais quand même contre, Monsieur MATHEY, parce que je soutiens les apiculteurs. Voilà, merci.

M. LE MAIRE. – Vous votez contre ou pour ? J'ai compris contre, vous aviez dit « contre ».

M. Fabrice RIVA. – Je ne voterais contre, donc pour. Si je ne vote pas contre, je vote pour.

M. LE MAIRE. – D'accord, ce n'était pas si clair que cela. Très bien. Cette labellisation n'est pas que de la communication. Il y a une forme de communication, bien évidemment, mais il y a surtout des aménagements puis des accompagnements, et des ateliers dans les écoles. C'est donc bien tout ce travail, toutes ces actions de sensibilisation qui feront de notre territoire un territoire référence, je l'espère, en termes de biodiversité, de labellisation et faire la part belle à l'abeille.

Je voudrais même partager ce que vous dites d'un certain point de vue, faire la part belle à l'abeille : qu'elles soient autochtones ou bien elle vivent en ruche-école, en rucher, elles sont essentielles à la vie, nous faisons donc en sorte qu'elles s'épanouissent sur notre territoire d'une manière ou d'une autre. C'est à cela que cette labellisation va nous servir. Elle améliorera également le travail de nos services, avec des guides d'amélioration dans l'approche que nous aurons par rapport à la biodiversité et aux abeilles.

Pour ceux qui nous regardent et ceux qui ne nous regardent pas, mais nous le rappellerons, nous faisons aussi la lutte contre le frelon asiatique qui est un prédateur néfaste pour les abeilles. Nous ferons des dons de pièges le 19 février dans le hall de l'hôtel de ville. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 5, bilan du dispositif Ville Vie Vacances, et versement d'une subvention pour l'année 2024..

N° 5

BILAN DU DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2024

M. Gregory D'ANGELO. – Merci. Bonsoir à toutes et tous. VVV ou Ville-Vie-Vacances, c'est un dispositif de financement d'activités et de sorties culturelles et sportives mis en place par l'État durant les vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans. C'est un appel à projets qui implique d'un côté, tous les acteurs de la ville qui œuvrent pour la jeunesse, MJC, centres sociaux, Sauvegarde, le service jeunesse qui présentent devant une commission, trois fois par an, les projets qu'ils souhaitent réaliser, et de l'autre côté, l'État et la CAF qui décident ou pas le financement de ces sorties, selon des critères précis :

- la mixité ;
- toucher les jeunes des QPV ;
- des sorties hors du département ;
- ou encore, impliquer les parents.

Lorsque le projet est validé, une partie du montant est financée par l'État et la CAF, et une autre partie – et c'est l'objectif de la Ville – est versée par la Ville. Pour l'ensemble des programmes 2024, le montant total versé par la Ville est de 8 000 €. Là, nous avons sous les yeux le tableau qui présente toutes les sorties qui ont été effectuées avec la date, la nature du projet et les montants attribués. Je ne vais pas tous les citer, mais en quelques secondes, je vais mettre en avant le travail qui a été fait par chacun des acteurs, qui a permis à beaucoup de jeunes givordins de s'ouvrir sur l'extérieur et en prenant trois exemples.

Le premier est la sortie la plus récente qui a été faite par 12 jeunes de la MJC, qui sont partis quatre jours à Paris sur le thème de la culture. Et ils ont pu voir notamment, le musée du Louvre, la Cathédrale Notre-Dame qui venait d'être rénovée ou l'Arc de Triomphe ;

Sept jeunes de l'Espace jeunesse qui sont partis trois jours aussi à Paris sur le thème de l'éducation civique, avec la visite de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Panthéon.

Ou encore des sorties à la journée au ski à Chamrousse qui a permis à plus de 50 jeunes de découvrir le ski.

Nous vous proposons :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents VVV pour 2024 ;
- d'allouer une subvention de 6 550 €, à la MJC et de 1 450 € à la Sauvegarde, ce qui fait 8 000 € en tout, qui seront imputés sur le budget 2025.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 6, reconduction de l'opération don poules pondeuses aux Givordins. Monsieur MATHEY.

N° 6

RECONDUCTION DE L'OPÉRATION DON DE POULES PONDEUSES AUX GIVORDINS

M. Cyril MATHEY. – Par cette délibération, de renouveler une opération que nous menons maintenant depuis 2021. Elle a été reconduite en 2023. Nous la renouvelons cette année en 2025.

Cette opération permet aux Givordins et aux Givordines qui le souhaitent d'obtenir deux poules par foyer. Ces poules permettent d'éviter un certain nombre de déchets qui partiraient en incinérateur. Pour rappeler quelques chiffres, depuis 2021, nous avons distribué 356 poules pondeuses à environ 178 foyers givordins. Tout cela correspond à 25 tonnes de déchets sortis du circuit d'incinération, et plus de 60 000 œufs pondus pour les deux opérations. Le succès de cette première édition nous a conduits à renouveler cette opération.

Donc, nous vous demandons par le vote de cette délibération, de renouveler cette proposition.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – L'évolution du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements en immeuble collectif. Madame LAOUADI.

N° 7

ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN IMMEUBLE COLLECTIF

Mme Nabiha LAOUADI. – Bonsoir. En novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé un nouveau dispositif communal d'aide à la rénovation énergétique et thermique du parc privé des immeubles collectifs sur l'ensemble de la ville de Givors.

Le montant de la subvention varie selon deux critères : le niveau de performance énergétique et la localisation de l'immeuble, avec une majoration sectorielle pour la rue Victor Hugo et la rue Jean Ligonnet et le nombre de lots principaux dans l'immeuble s'il dépasse 40 lots ou pas.

À la suite d'un premier bilan qui s'est déroulé à la fin de l'année 2024, pour pérenniser cette action, nous avons décidé de rajouter deux critères.

Les deux critères que nous vous proposons ce soir, c'est que les subventions communales soient engagées à leurs bénéficiaires selon l'ordre d'arrivée et d'instruction par l'ALEC. Le montant inscrit dans le budget communal annuel pour le versement de cette subvention est plafonné à 50 000 € par an.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération. Merci.



M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité, merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 8, subvention pour l'association « Bottines et Bottillons ». Madame PAILLOT.

N° 8

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION BOTTINES ET BOTTILLONS

Mme Delphine PAILLOT. – Bonsoir. Depuis 2021, la commune de Givors s'est engagée auprès de la microcrèche Bottines et Bottillons. Aujourd'hui, elle nous sollicite une subvention de 20 000 € d'euros pour le début d'année 2025, qui permettrait de régler des problèmes de trésorerie et ainsi de payer des charges de personnel de fonctionnement.

Il est proposé de verser d'ici fin janvier, une subvention d'un montant de 20 000 € de la société coopérative d'intérêt collectif Bottines et bottillons. Ce montant est versé au titre de l'année 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 € à la CIC Bottines et Bottillons, sous réserve que cette dernière présente à la commune tout document attestant de la stabilité financière de la société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre le versement de cette subvention ;
- de dire que cette dépense est inscrite au budget communal ;
- de dire que cette subvention sera prise en compte lors de l'arbitrage d'un montant total pour la subvention effectivement versée à l'association sur l'année 2025.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Modification du périmètre scolaire des écoles pour l'année 2025-2026. Monsieur MERMOURI.

N° 9

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DES ÉCOLES 2025/2026

M. Azdine MERMOURI. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Délibération que nous avons coutume de voir chaque année, et qui permet justement, à l'équilibrage des différentes rues en fonction des périmètres d'école. Pour cette année, nous venons modifier à nouveau la carte scolaire pour à la fois anticiper l'ouverture d'une nouvelle classe sur l'école Henri



bon accompagnement. C'est tout l'enjeu de cette modification du périmètre scolaire. Donc, j'espère que nous avons pu répondre à votre question. Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 10, demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2025. Monsieur JOUVE.

N° 10

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2025

M. Robert JOUVE. – Cette délibération a pour but de demander deux subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local. La première demande de subvention concerne le renouvellement des écrans numériques interactifs d'une partie des écoles élémentaires. Même si toutes nos écoles sont actuellement équipées de TNI, ceux-ci vieillissent rapidement et certains s'avèrent obsolètes. Nous allons donc renouveler ces matériels sur trois ans, dont le coût n'est pas négligeable pour notre Collectivité.

Nous commencerons cette année par les écoles Paul Langevin et Gabriel Péri, ce qui représente 12 écrans, pour un montant de 31 200 € HT. Nous sollicitons donc une subvention pour 2025, de 24 960 € HT correspondant à 80 % du coût total.

La deuxième subvention que nous allons demander concerne le raccordement au réseau de chaleur des vestiaires du club house du club de rugby et du club de foot. Notre ville dispose d'un réseau de chaleur urbain performant alimenté à 75 % par des énergies renouvelables, en l'occurrence, du bois local. Ce réseau dessert déjà une grande partie des équipements sportifs du parc des sports. Toutefois, certains bâtiments ne bénéficient pas des performances de ce réseau. Et c'est le cas des vestiaires sous la tribune, utilisés par le rugby, pour la partie eau chaude sanitaire. Lors du raccordement de 2020, les ballons d'eau chaude encore fonctionnels avaient été maintenus.

Malheureusement, à la suite des inondations du 17 octobre, la chaufferie de ce bâtiment a été inondée et les ballons d'eau chaude sont hors d'usage. Plutôt que de les remplacer à l'identique, il est proposé de raccorder la production d'eau chaude au réseau de chaleur. Le club house du rugby situé dans la maison des sports est raccordé actuellement au réseau de chaleur pour la partie chauffage depuis 2020, la production d'eau chaude étant à ce jour assurée via des ballons alimentés au gaz. Il paraît donc opportun et pertinent de raccorder l'installation d'eau chaude au réseau de chaleur.

Enfin, pour ce qui concerne les vestiaires du club house du foot, ces bâtiments plus éloignés du réseau n'avaient pas été raccordés en 2020. Depuis fin 2024, les deux bâtiments des vestiaires sont hors service. Aussi, plutôt qu'un remplacement à l'identique, il est proposé de raccorder la production d'eau chaude et le chauffage de ces équipements sur le réseau et de raccorder également le club house qui est à proximité immédiate des vestiaires. Le coût total de cette opération est estimé à 123 215 € HT soit 147 859 € TTC, la subvention que nous sollicitons est de 98 572 €, qui correspond à 80 % du coût hors taxes de l'opération.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, et à percevoir les subventions octroyées.



M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?
Vote à l'unanimité, merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Onzième délibération, convention de participation financière relative au remboursement de frais de communication du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) avec la Métropole de Lyon pour l'année 2024..

N° 11

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE
FRAIS DE COMMUNICATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) AVEC LA MÉTROPOLE DE Lyon – ANNÉE 2024**

M. Foued RAHMOUNI. – Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération que nous voterons tous les ans, aussi longtemps qu'aura lieu le projet de renouvellement urbain actuellement en cours sur le quartier des Vernes. Parmi les différents engagements réciproques de toutes les parties prenantes, il y a aussi le sujet de la communication, de l'information et de la valorisation du projet actuellement en cours. Donc, je vous demande, chers collègues, d'approuver le principe de cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?
Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Monsieur RAHMOUNI, vous gardez la main avec la convention de participation financière relative au remboursement des frais d'équipe projet politique de la ville avec la Métropole de Lyon pour l'année 2024.

N° 12

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES
FRAIS D'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE AVEC LA MÉTROPOLE DE Lyon –
ANNÉE 2024**

M. Foued RAHMOUNI. – Idem pour cette délibération, une délibération que nous avons l'habitude de voter tous les ans. Il s'agit du financement de l'équipe pour la politique de la Ville. Donc, une politique partenariale entre les services de la collectivité, de la commune, de la Métropole, de l'État et d'un certain nombre d'autres partenaires. Et tous les ans donc, nous vous proposons cette délibération pour participer au financement de ce qu'on appelle « l'équipe projet ».

Pareillement, chers collègues, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et de valider le principe de cette convention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 13

**DÉNOMINATION D'UN CHEMIN ACCESSIBLE DEPUIS LE CHEMIN DE LA CÔTE À
CAILLOUX – CHEMIN DU BOIS**

M. LE MAIRE. – Projet de délibération qui est la dénomination d'un chemin accessible depuis le chemin de la Côte à Cailloux, chemin du bois, j'en suis le rapporteur. Là, tout est dit dans le titre. Nous devons dénommer un chemin existant qui est sans nom actuellement, et nous vous proposons de l'appeler, de le nommer « Chemin du Bois ».

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien, vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Groupement de commandes permanent entre la Ville et le Centre communal d'action sociale de Givors. Madame LAOUADI.

N° 14

**GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE GIVORS**

Mme Nabiha LAOUADI. – Tout est dans le titre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Aussi.

Mme Nabiha LAOUADI. – Pour réaliser des économies d'échelle et permettre la gestion plus pertinente des procédures de passation de marchés publics, la Ville a intégré à plusieurs reprises les besoins CCAS. Il est aujourd'hui proposé de généraliser ce groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS.

Donc, chers collègues, je vous demanderais d'approuver la délibération.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Modification du règlement des marchés forains et avenant numéro 4 au contrat de concession. Monsieur VITORIO.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES MARCHÉS FORAINS ET AVENANT N° 4 AU
CONTRAT DE CONCESSION**

M. Alipio VITORIO. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de vous expédier ce projet de délibération, je vais quand même dire quelques mots sur nos marchés forains qui se tiennent sur Givors trois jours par semaine et le week-end. En semaine trois jours, le mercredi et le vendredi, au centre-ville, le jeudi, sur le quartier des Vernes, le dimanche, sur le centre-ville également.

Là, je m'adresse à tous ceux qui nous écoutent et qui vont relayer tout cela sur les réseaux et dans la presse. Il faut venir sur nos marchés parce que c'est important, cela fait vivre l'économie locale. Cela permet aussi de profiter de la saisonnalité, de faire des rencontres, de faire des économies aussi. Donc, venez nombreux sur nos marchés, c'est important.

Je reviens sur la délibération. Cette délibération, c'est la modification du règlement des marchés forains et avenant numéro 4 au contrat de concession. La signature de la convention relative à la gestion territorialisée des déchets issus des marchés alimentaires et forains, signée en 2023, a donné lieu à la mise en place du tri sur les marchés. Ces modalités de tri sont amenées à évoluer sur 2025. Pour rappel, sur 2024, nous avons deux points d'apport au centre-ville, dont l'un se situait sur le marché des Vernes et permettait de collecter plus facilement les déchets.

À partir de 2025, ces modalités de prix sont amenées à évoluer. En 2025, pour une répartition des tris suivants :

- la gestion des biodéchets à la charge de la commune avec collecte au point d'apport ;
- la gestion des cagettes cartons à la charge de la Métropole, avec collecte au point d'apport ;
- et la gestion des autres déchets à la charge des forains.

Ce flux n'est plus géré au point d'apport, les forains devront emmener les déchets en déchetterie ou les amener au marché de gros.

Cette nouvelle organisation nécessite la modification du règlement des marchés forains ainsi que la modification de deux articles de la DSP, le prestataire devant contrôler que les forains trient leurs déchets conformément au règlement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement modifié des marchés forains ci-joint ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le faire appliquer ;
- d'approuver l'avenant au contrat de concession des marchés forains d'approvisionnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire Monsieur MERMOURI.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

M. Azdine MERMOURI. – Merci. Dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, chaque enfant doit être scolarisé, chaque maire doit recenser annuellement les enfants soumis à cette obligation à la rentrée scolaire. Pour ce faire, et pour être conformes aux dispositions du Code de l'éducation, nous souhaitons mettre en place un traitement automatisé des données personnelles concernant les enfants domiciliés sur le territoire ; données transmises, notamment par les organismes de prestations familiales.

Pour mener à bien ce recensement, nous souhaitons conclure une convention encadrant la transmission de ces informations détenues par la CAF pour l'année scolaire 2024-2025. Cette convention précise les modalités techniques et obligations entre la commune et la CAF quant à l'utilisation, la protection et la confidentialité de ces données. Cette transmission sera effectuée gratuitement une fois par an, en respectant tous les standards de sécurité, bien évidemment. La société Optimex Data qui est une société qui a les agréments de l'État et l'Éducation nationale, déléguée à la protection de la commune, sera chargée d'assurer ce transfert de données.

Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition de ces données.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Vous gardez la main, Monsieur MERMOURI, avec la convention État-Collectivités, le transfert de propriété dans le cadre du projet NEFLE, « notre école faisons-la ensemble ».

CONVENTION ÉTAT/COLLECTIVITÉ DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DES PROJETS NEFLE (NOTRE ÉCOLE FAISONS-LA ENSEMBLE)

M. Azdine MERMOURI. – C'est cela. Le projet NEFLE qui veut dire Notre école, faisons-la ensemble. C'est un dispositif éducatif émanant du Conseil national de la refondation et qui permet à chaque établissement scolaire d'obtenir – sous réserve d'acceptation, bien évidemment – un financement pour la mise en place d'un projet ou plusieurs projets.

Ce projet a pour principe de créer ce qu'on appelle « l'école de demain » ou « l'école de dehors », il y a différentes variantes, avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative, parents, enseignants et élèves. Sur notre commune, nous avons l'école Louise Michel, en particulier, qui s'est bien engagée sur ce projet NEFLE. L'école Curie aussi. Certainement, d'autres écoles vont aussi se saisir de ce dispositif. Ce projet NEFLE permet principalement de fournir des matériels pédagogiques, livres, matériels, ressources numériques et/ou du mobilier scolaire, aménagement de locaux ou bien aménagement de cours d'école.

À l'issue de ces projets, l'achat des biens fait par l'État, donc ce sont des biens acquis par l'État pour l'accomplissement de ses projets, doivent revenir ensuite à la commune. Et donc, cette convention



a pour objectif de mettre en place ce transfert depuis l'État vers la commune qui prendra la charge, ensuite, de maintenir ces différents équipements.

La proposition qui vous est faite est d'approuver cette convention pour ce transfert de propriété.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Avant de passer au volet RH de notre collectivité, je vous propose de faire une pause de cinq minutes et nous reprendrons dans cinq minutes.

Pause

M. LE MAIRE. – Je vous propose de reprendre le Conseil municipal. Projet de délibération numéro 18 : augmentation de la participation financière pour les agents municipaux au risque prévoyance. Madame FRETU.

N° 18

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX AU RISQUE PRÉVOYANCE

Mme Laurence FRETU. – Merci et bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de la protection sociale complémentaire qui est un mécanisme d'assurance permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des risques prévoyance ou santé.

Le risque prévoyance dont il est question ici, concerne la couverture liée au risque incapacité du travail, invalidité ou décès. Actuellement, la collectivité est liée par convention avec la Mutuelle nationale territoriale (MNT) via un contrat groupe du Centre de gestion 69 et dans ce cadre, un montant de participation est versé aux agents qui adhèrent à ce contrat et ce montant est de 1 € par mois et par agent. Suite au décret du 20 avril 2022, nous devons réévaluer notre montant de participation pour cette prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et le passer à 7 € par agent et par mois.

Le nombre d'adhérents au contrat groupe étant de 72 au 1^{er} janvier de cette année, cela représente un surcoût de 5 184 € par an.

Ce contrat groupe est en cours jusqu'à la fin de cette année 2025, les niveaux de garantie restent donc inchangés. Vu l'avis unanimement favorable qui a été rendu lors du Comité social territorial du 21 janvier dernier, il vous est proposé d'approuver l'augmentation de la participation financière de la Commune à 7 € par agent et par mois pour ce risque prévoyance, dans le cadre de la convention avec le Centre de gestion 69.

Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien.



Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 19 : affectation d'un poste d'adulte relai à la Direction enfance jeunesse. Toujours vous, Madame FRETY.

N° 19

AFFECTATION D'UN POSTE D'ADULTE RELAI A LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Mme Laurence FRETY. – C'est un dispositif d'adulte relai que vous connaissez et qui encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, qui vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation et qui permet à un habitant d'un Quartier politique de la Ville (QPV) d'accéder à un emploi et à des formations pour envisager une reconversion professionnelle et un retour à l'emploi.

Nous avons créé deux postes d'adulte relai en 2022 sur des missions de médiateur social et qui étaient affectés à la Direction prévention, médiation et sécurité, dont l'un s'avère vacant. Or, dans le cadre d'un renforcement souhaité du lien avec les associations de parents d'élèves, il est proposé de redéployer ce second poste à la Direction enfance jeunesse sur des missions de médiateur famille dans le cadre de la Cité éducative, dont le périmètre couvre – pour rappel – deux collèges, deux lycées et 19 établissements du premier degré. Cet adulte relai aura pour mission principale de travailler auprès des parents et des familles et de mettre en œuvre toute action visant à la réussite éducative des élèves en lien avec les différents acteurs de la communauté éducative de notre territoire.

Pour rappeler rapidement les conditions de la mise en place du poste, la personne doit être âgée de plus de 26 ans, sans emploi ou en contrat aidé et issue des QPV. Une convention doit être signée avec l'État, un CDD est signé en parallèle avec l'adulte retenu pour une durée de travail de 35 heures par semaine évidemment, et une rémunération sur le SMIC horaire. L'adulte bénéficiera des formations ad hoc. Et pour ce poste d'adulte, l'État verse une participation financière forfaitaire qui s'élève à 22 810,61 € par an pour un temps plein, et ce au 1^{er} juillet 2024.

Au vu de l'avis unanimement favorable également rendu lors du dernier Comité social territorial, il vous est donc proposé d'approuver le redéploiement de ce poste d'adulte relai à la Direction enfance jeunesse.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette explication complète.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Vous gardez toujours la main avec la délibération numéro 20 : avantages en nature,

véhicules de fonction et de service.

N° 20

AVANTAGES EN NATURE – VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

Mme Laurence FRETY. – Là aussi, c'est une délibération qui doit être prise annuellement et que vous connaissez. La dernière du 8 février 2024 permettait la mise à disposition d'un véhicule de fonction et de quatre véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile.

Un bref rappel, le véhicule de fonction est mis à disposition de manière permanente et exclusive pour un usage professionnel ou à titre privé et en raison de la fonction qu'occupe son bénéficiaire compte tenu des contraintes et sujétions associées. En l'occurrence, il est proposé d'en renouveler l'attribution à notre Directeur général des services pour nécessité absolue de service.

Le véhicule de service est utilisé par les agents ou les élus dans le cadre de leur activité professionnelle ou de mandat, une autorisation de remisage à domicile peut donc être accordée à certains agents ou élus au regard des contraintes. Et en l'occurrence, il est proposé de renouveler également pour un an l'autorisation de remisage à domicile des quatre véhicules de service au Maire, au Directeur des sports et de la vie associative, au Directeur du pôle action et cohésion territoriale ainsi qu'au Directeur du pôle attractivité et développement territorial.

Il vous est proposé de valider ces mises à disposition de véhicules.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Le tableau des emplois, Madame FRETY.

N° 21

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Laurence FRETY. – Un tableau que vous connaissez également et que nous avons l'habitude de rebalayer pour être en adéquation avec les différentes modifications et vie de notre administration, des suppressions de postes en l'occurrence suite à des départs en retraite, des modifications de cadre d'emplois de direction pour le cas de l'agent d'entretien de gestion des salles et des modifications de temps de travail pour s'adapter et enfin le CDD de trois ans, proposé pour l'agent de gestion funéraire.

L'avis a été également unanimement favorable lors du dernier CST et il vous est proposé d'approuver ces modifications.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.



Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Monsieur RIVA et Madame BODARD. Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Projet de délibération numéro 22 : prise en charge des frais de déplacement professionnel des agents municipaux. Madame FRETU.

N° 22

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS MUNICIPAUX

Mme Laurence FRETU. – Les agents bénéficient d'une prise en charge de leurs frais professionnels quand ils sont en mission et s'il y a un cadre général, nous pouvons fixer certaines modalités de remboursement et d'indemnisation. Ici, nous allons rebalayer les différents types de frais et les modalités afférentes que nous proposons.

Concernant les frais de transport, l'idée est que le déplacement se fasse le plus directement et économiquement possible avec un transport le plus adapté en privilégiant les véhicules de service, mais les autres moyens de transport sont également possibles. Les transports en commun sont remboursés sur justificatif d'achat et dans la limite pour le train des tarifs de seconde classe, pour les véhicules personnels qui peuvent être autorisés dans un certain cadre qui vous est rappelé dans la délibération et si l'indemnisation est faite sur les indemnités kilométriques prévues par la législation en vigueur.

Pour les frais d'hébergement, ils sont remboursés sur la base des frais réellement engagés par les agents et dans la limite d'un plafond qui après varie selon la ville dans laquelle a lieu le déplacement.

Les frais de restauration également, frais au réel remboursé sur les frais réels des repas qui sont engagés sur justificatif et également dans la limite d'un plafond de 20 €.

Nous partons sur l'indemnisation des frais de déplacement réalisés directement par le CNFPT lorsque les agents partent en formation de CNFPT, selon les propres modalités du CNFPT à la demande de l'agent et dans ce cadre, il n'y a pas d'indemnité complémentaire de la collectivité.

Enfin, concernant les concours et examens, là aussi, nous remboursons les frais de transport pour se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission dans la limite d'un aller-retour par an.

Cette proposition a également reçu l'avis favorable unanime des deux collègues lors du CST et il vous est proposé d'approuver ces modifications et montants de remboursement. Merci.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Très bien. Nous en avons terminé avec les délibérations, nous allons passer aux vœux.

N° 23

VŒU SUR L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE, DE JOUR COMME DE NUIT

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA, vous allez présenter un vœu qui est celui sur l'armement de la police municipale de jour comme de nuit. Je vous laisse le soin de lire votre vœu.

M. Fabrice RIVA. – Merci, Monsieur le Maire.

« Face à la multiplication des incidents impliquant des armes à feu à Givors en 2024 et, finalement, la survenue d'un drame avec un meurtre par balle au mois de janvier 2025, il nous paraît plus que jamais indispensable que la police municipale de Givors soit armée de jour comme de nuit.

En effet, affirmer comme cela a pu être dit, que la police municipale n'est armée que de nuit, mais qu'en cas de nécessité, elle pouvait avoir une autorisation spéciale du Maire pour être armée en journée nous semble parfaitement déconnecté des réalités du terrain, car les criminels préviennent rarement la Mairie à l'avance avant de faire usage de leurs armes.

Par ailleurs, quand une arme à feu est sortie, comme ce fut, par exemple, le cas l'année passée sur le marché de Givors, l'éventuelle nécessité du recours à la légitime défense ne peut se permettre d'attendre qu'un policier municipal fasse un aller-retour à la Mairie pour aller chercher son arme.

En outre, les dispositions actuelles qui conduisent les policiers municipaux à ne pas être équipés de la même manière de jour et de nuit présentent un certain nombre de risques pour leur sécurité et pour celle des administrés qu'ils peuvent être amenés à devoir protéger.

Face à une menace pour eux ou pour autrui impliquant le recours à la légitime défense, les policiers municipaux doivent en effet être capables le cas échéant, en situation de stress, de restituer les gestes appropriés de légitime défense en fonction des équipements sur lesquels ils ont été formés, des équipements différents de jour et de nuit impliquant donc des gestes différents face à une situation donnée. Cette différence d'équipement en fonction des heures de la journée implique un risque non négligeable pour un policier municipal de ne pas accomplir les gestes appropriés lorsqu'il serait exposé à une menace impliquant une potentielle situation de stress.

Aussi, pour la sécurité de nos policiers municipaux, mais aussi pour celle des Givordins, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer pour l'armement permanent de la police municipale de Givors de jour comme de nuit. Cette mesure n'induit aucun coût supplémentaire sur le budget de la Commune et nous faisons appel au bon sens et à la responsabilité de chacun des membres de ce Conseil municipal. »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Très bien.

Madame BRAHMI.

Mme Sonia BRAHMI. – Bonsoir.



L'armement des policiers municipaux soulève des interrogations quant à son efficacité et sa pertinence. Contrairement à la police nationale, formée pour gérer des situations nécessitant l'usage d'armes à feu, les policiers municipaux ont un rôle axé sur la proximité, la médiation et la prévention. Les équiper d'armes létales ne garantit pas une sécurité accrue pour la Ville. Au contraire, cela pourrait favoriser une escalade de la violence dans des situations qui pourraient être résolues autrement. Des outils non létaux, comme les tasers, suffisent souvent à neutraliser une personne sans mettre en danger des tiers ou le policier lui-même. Actuellement, environ 58 % des policiers municipaux en France sont armés, mais aucune étude ne démontre un lien direct entre l'armement de ces agents et une amélioration significative de la sécurité dans les communes concernées, l'efficacité en matière de protection, des grands avantages de la formation, de la prévention et de la coopération avec la police nationale déjà équipée pour répondre à des situations critiques.

Plutôt que d'armer davantage, il serait plus pertinent de renforcer la coopération entre les différentes forces de l'ordre et de continuer à privilégier des moyens de protection adaptés à leur rôle de proximité.

Je l'ai déjà dit oralement, tout ce que je viens de vous dire. Par contre, la police nationale et la police municipale, juste un petit rappel, les missions de la police municipale à la base sont la sécurité de proximité, le respect des arrêtés municipaux, la surveillance de la voie publique, grosso modo. Concernant la police nationale, nous avons le maintien de l'ordre public, les enquêtes judiciaires, la lutte contre la criminalité.

Lorsque vous avez pu dire, Monsieur RIVA, à un moment, dans ce que vous avez annoncé, vous parliez de criminalité pour les policiers municipaux ; la criminalité est plutôt imputée à la police nationale.

Concernant les pouvoirs affectés au niveau de la France aux policiers municipaux, ce serait plutôt le contrôle du stationnement, la circulation, les nuisances sonores, le marché, sécurité aussi des bâtiments communaux. Concernant la police nationale, les pouvoirs qui leur sont attribués sont : l'interpellation des enquêtes criminelles, lutte contre le terrorisme et le maintien de l'ordre public lors de manifestations.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Permettez-moi d'apporter une réponse à ce vœu. Il y a une question qui se pose, Monsieur RIVA : devons-nous accepter d'approuver quelqu'un qui nous insulte en permanence ?

Premier point, sur votre vœu, je souhaite d'abord vous dire le rejet profond que j'ai pour vos méthodes, Monsieur RIVA. Depuis le début de ce mandat, vous faites preuve d'un profond irrespect envers la fonction de Maire en proférant des insultes, des insinuations scandaleuses à mon égard, à l'encontre des élus de la majorité municipale et, plus largement, de Givordines et Givordins.

Je vous rappelle que vous m'avez accusé de diffamation, d'intimidation envers un élu, d'apologie du terrorisme, d'intelligence avec une puissance étrangère ou ses représentants en vue de porter atteinte aux intérêts de la Nation, de violation du secret de la correspondance, d'avoir favorisé le cambriolage que vous avez subi, de lancer des appels à la haine et, à travers vos soutiens anonymes, d'être complice des criminels et des délinquants.

Je vous rappelle encore que vous avez refusé de modérer les commentaires qui disaient : « Merde à cet attardé d'islamiste négationniste. Ils sont en France pour piller, voler, assassiner » ou encore « la valise ou le cercueil. » Quelle sera la prochaine idée farfelue qui vous passera par la tête pour me salir ou salir notre ville ?



De manière plus ponctuelle, sur votre vœu, vous avez essayé de récupérer politiquement un événement qui a été un choc pour notre communauté alors que la Ville a été frappée il y a à peine quelques jours par un drame insoutenable d'une violence injustifiable et que je condamne avec la plus grande des fermetés, alors que notre Ville a su montrer sa dignité et appeler à l'apaisement lors d'une marche silencieuse organisée par l'Association culturelle turque, je veux vous dire fermement : on ne fait pas de politique politicienne sur un corps encore chaud. D'autant qu'à aucun moment, vous n'avez essayé d'entrer en contact avec moi ou bien au conseiller délégué pour proposer votre mesure.

Deuxième point, sur votre vœu, je veux vous dire que ce que vous faites est grave, car vous mentez aux Givordines et aux Givordins. Vous mentez en voulant insinuer que la majorité municipale serait dogmatique sur la question de l'armement. Il n'en a jamais été ainsi. Je rappelle, tout d'abord, que la police municipale dispose d'armes de journée, notamment le pistolet à impulsion électrique ou le taser, le tonfa et aussi le LBD. Je rappelle qu'aucun de mes prédécesseurs n'a autant agi que notre équipe sur la sécurité avec des actions concrètes :

- huit policiers municipaux supplémentaires en poste par rapport à notre arrivée en juillet 2020 ;
- 600 000 € engagés depuis 2023 pour étendre et moderniser la vidéoprotection ;
- renforcement de la charte des mariages ;
- et j'effectue régulièrement des rappels à l'ordre en lien avec le procureur de la République.

Chaque année, ce sont des centaines de milliers d'euros supplémentaires, par rapport à 2020, qui sont engagés pour la sécurité.

Je rappelle aussi les nombreuses actions de prévention et d'insertion que nous menons auprès de tous les publics. Je rappelle également que nos policiers municipaux sont formés et sont des professionnels. Je ne vous permets pas d'insinuer que nos policiers municipaux seraient des amateurs susceptibles de se tromper de geste. N'insultez pas nos policiers municipaux sur leur discernement et leur professionnalisme.

Je rappelle enfin que la majorité municipale a pris en responsabilité et en conscience la décision de créer une brigade de soirée dotée de l'arme létale. Lors de nos échanges avec les Givordines et les Givordins, nous avons toujours annoncé que nous ferions ensuite le bilan de ce changement pour décider collectivement d'étendre l'armement en journée ou non. Nous tiendrons donc notre parole avec le calendrier que nous avons fixé.

Du côté de la majorité municipale, il n'y a ni totems ni tabous au-delà même des questions budgétaires que vous évoquez, mais vous, au contraire, par votre idéologie, par vos calculs politiques, vous mentez aux Givordines et aux Givordins en faisant croire que l'armement résoudrait tous les problèmes, mais la réalité est tout autre.

La réalité est que le meurtre qui s'est produit il y a deux semaines seulement s'est déroulé en soirée alors que la police municipale était armée.

La réalité est que nous avons obtenu en 2020 une augmentation des effectifs du commissariat Givors-Grigny et cette hausse a porté ses fruits avec une baisse de la délinquance. Mais depuis, la baisse des effectifs au sein du commissariat a repris avec un retour à une situation de 2016. Pour le dire clairement, les effectifs ont baissé de 10 % au sein du commissariat quand la population de Givors a augmenté de 10 %.

L'engagement réel – et que je salue – des fonctionnaires de police de notre commissariat ne peut



contrebalancer avec le désengagement structurel de l'État.

Cette situation – disons-le – est tout bonnement scandaleuse, et ce, d'autant plus que les nouveaux phénomènes auxquels nous assistons, à savoir la prolifération d'armes à feu et le narcotrafic, relèvent des pouvoirs régaliens de l'État et sont du ressort exclusif de la police nationale. Alors, quand nous prenons nos responsabilités, vous ne devriez pas accepter que l'État se désengage. Quand nous prenons nos responsabilités, vous ne devriez pas tromper nos concitoyens, Monsieur RIVA, en faisant croire que l'armement résoudrait tout et en oubliant l'enjeu prioritaire des effectifs du commissariat. Quand nous prenons nos responsabilités, je n'accepte pas que vous puissiez laisser penser que nous sommes irresponsables et que nous sommes conciliants avec les délinquants.

Pour toutes ces raisons, parce que vous êtes constamment dans l'invective, dans l'insulte ; parce que votre vœu remet en cause le professionnalisme de nos policiers municipaux ; parce que votre vœu est manipulateur en passant sous silence l'action déterminée et volontariste de la majorité municipale depuis le début du mandat ; parce que votre vœu est partiel et oublie volontairement que la sécurité est une question régaliennne et impose un engagement renforcé de l'État, j'invite chacun des élus à rejeter avec fermeté ce vœu en votant contre ou en s'abstenant.

Il y a des prises de parole. Monsieur KHEDDACHE.

M. Tarik KHEDDACHE. – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Monsieur RIVA, ce que je déplore, c'est l'indigence intellectuelle dont vous faites preuve depuis le début de ce mandat et je trouve cela vraiment dommage et regrettable. À ce que je sache, Monsieur RIVA, la porte était toujours ouverte pour parler de tranquillité publique avec vous.

Depuis le début de ce mandat, nous avons fait un diagnostic avec le Maire au sein de la ville sur la sécurité. Écoutez parce que vous êtes un amateur sur le sujet et c'est le professionnel qui s'adresse à vous.

Le premier diagnostic était l'absence totale de stratégie en tranquillité publique.

Dorénavant, la devise de Givors connue un peu partout : « Fais comme à Givors », c'est fini. Le premier message fort adressé à la Ville de Givors : « Givors, c'est la France et ce sont les lois républicaines qui s'appliquent ».

Sur les agents de la police municipale – Monsieur le Maire l'a évoqué –, il y a une augmentation très importante. Il y avait trois agents en 2020, là, nous sommes à 11, deux agents dans la surveillance de la voie publique, un médiateur, un opérateur au Centre de supervision urbain (CSU) et tous les agents sont habilités et formés au CSU.

Sur les caméras de vidéo protection, le montant est conséquent : de 90 caméras à 114 caméras de dernière génération. Et le déploiement n'est pas encore terminé. Changement du système radio à la fibre pour minimiser toutes les pertes vidéo, car s'il y a une perte, c'est une enquête judiciaire qui est à la poubelle. Mise en place aussi de la vidéoverbalisation depuis octobre 2021. Toutes les infractions routières sont verbalisées directement par le CSU. Déport des images du CSU au commissariat de Givors avec un accès direct et une convention en préparation aussi pour une signature, rendez-vous lundi à 9h30 pour finaliser la rédaction. Le rétablissement de l'éclairage public nocturne – Monsieur le Maire l'a déjà dit – qui est une demande des Givordines et des Givordins et ce sont les services de sécurité aussi qui l'ont fortement demandé. Les communistes nous ont mis dans le noir, l'équipe municipale a remis la lumière sur la Ville de Givors. Mise en place aussi des rappels à l'ordre avec Monsieur le Maire et le commandant du commissariat Givors-Grigny en lien



avec le procureur de la République.

Vous aviez évoqué, Monsieur RIVA, tout à l'heure, les méthodes de raisonnement opérationnel dans votre vœu. Je ne vais pas vous blâmer, vous ne maîtrisez pas le sujet. L'information est la même pour tous les agents sur l'analyse de l'environnement, sur le cadre légal et les techniques d'intervention. Plusieurs recyclages dans le mois avec les gestes techniques de prévention et d'intervention (GTPI) sont mis en place avec des formateurs agréés par l'État.

Pour l'armement, aux dernières nouvelles, Monsieur RIVA, nous ne vous avons pas attendus pour armer la police. Évidemment, je suis policier donc, je suis armé, je suis favorable à l'armement de jour comme de nuit parce que la criminalité n'a pas de frontières, ne choisit pas une ville ou un village. Comme le disait Monsieur le Maire, il y a une réflexion aussi sur le sujet, un bilan est aussi en cours sur l'article R.511-25 du Code de sécurité intérieure qui nous oblige d'être armé de jour comme de nuit.

Lors de l'exercice des missions définies par le paragraphe 2 de la première section, l'agent de police municipale porte l'arme de façon continue et apparente donc, votre vœu n'a aucun sens parce que la loi déjà le prévoit.

Je termine. Parce que je ne fais pas de la politique politicienne, Monsieur RIVA, ma seule ligne de conduite est la droiture et la transparence et je resterai fidèle à cette ligne.

Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Merci.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui. Je vais répondre tout de suite à Monsieur KHEDDACHE. Il a le bon rôle parce qu'il est policier municipal, mais il est armé. OK, merci, Monsieur KHEDDACHE.

Pour vous répondre, Monsieur le Maire, je pense que votre intervention n'a absolument rien à voir avec mon vœu. C'est encore une attaque personnelle, c'est encore votre façon d'intimider les élus de l'opposition, comme vous l'avez fait à de nombreuses reprises. Moi-même en particulier, j'invite les Givordins à aller voir Fabrice RIVA sur le réseau Facebook où Monsieur le Maire dit : « Je dépose plainte ». Il a utilisé exactement les mêmes techniques qui ont conduit à l'assassinat de Samuel PATY.

Brouhaha

M. Fabrice RIVA. – Laissez-moi parler, s'il vous plaît. C'est le débat républicain, cela vous ennuie. Je suis désolé.

Brouhaha

M. Fabrice RIVA. – Puis-je continuer, s'il vous plaît ?

Vous en faites une affaire personnelle. Vous cherchez à éliminer vos candidats d'opposition. Grand bien vous en fasse, Monsieur le Maire, je termine. Je vous rappelle que vous faites l'objet d'un signalement pour apologie du terrorisme et d'un dépôt de plainte de l'association Avocats sans frontières pour ne pas avoir modéré les commentaires d'apologie du terrorisme sous une publication sur les réseaux sociaux.

Quant à ma personne, Monsieur le Maire, je n'ai pas fait d'opération de communication suite à l'assassinat qu'il y a eu à Givors, aucune communication sur mes réseaux sociaux. J'ai même

participé à la marche, je suis même allé saluer toute la famille.

Hors micro

M. Fabrice RIVA. – D'accord. Excusez-moi. C'est votre façon de faire, vous empêchez les gens de parler. Je l'ai très bien compris.

Maintenant, je vais vous répondre, Madame, qui êtes intervenue assez humblement et simplement et j'ai bien compris votre message et je vous rejoins en particulier, effectivement, la police municipale a un rôle de tranquillité publique. C'est sa compétence principale, je vous l'accorde, mais pour assurer leur défense légitime, si vous voulez en recruter, il faut qu'ils aient une arme. Parce qu'aujourd'hui, en France – vous l'avez dit – plus de 52 % des policiers municipaux sont armés et non pas dans des villes avec de forts taux de criminalité malheureusement comme à Givors. Je vous l'ai dit tout à l'heure, la Mairie porte encore les stigmates des jets de pierre sur l'Hôtel de Ville, des voitures ont été brûlées à l'intérieur, et heureusement qu'il n'y a pas des policiers municipaux dans les voitures parce que je pense qu'on les aurait brûlés aussi.

M. LE MAIRE. – C'est bon ?

M. Fabrice RIVA. – Je ne pense pas que vouloir armer des policiers municipaux, c'est pour tuer des gens, c'est simplement comme ce sont des hommes et des femmes qui travaillent, ils ont aussi des enfants et une maison avec des femmes et le soir, ils ont envie de rentrer chez eux sereinement.

Merci.

M. LE MAIRE. – Monsieur SEMARI, avez-vous demandé la parole ou est-ce Monsieur HAQUES ?

M. Ali SEMARI. – Le côté républicain du RN ou FN, nous le voyons. Injurier, insulter, accuser des élus, ce que vous venez de faire, c'est inadmissible, ce n'est pas républicain.

Ensuite, le budget de la Ville est ce qu'il est. De 2007 à 2012, il y a eu un président – je ne vais pas citer son nom – qui a supprimé 12 000 postes de policiers nationaux. Cela ne se trouve pas sous la botte d'un cheval, il faut du temps pour former, pour recruter. Les 12 000 postes que nous avons perdus de 2007 à 2012, je ne sais même pas si nous les avons déjà récupérés et si nous avons pu avoir des effectifs adéquats. La preuve est qu'on ne les a pas vus qu'à Givors, nous perdons 10 % d'effectifs.

Après, dire aux communes – que ce soit Givors ou d'autres – de palier les manquements de l'État, c'est un peu fort de café quand le même État nous supprime des budgets à tous les étages. Après, comparons. Vous dites qu'il faut comparer, nous allons le faire. En Grande-Bretagne, les *bobbies* – et je vous l'ai déjà dit je ne sais plus à quel Conseil municipal, mais nous l'avions déjà dit – ne sont pas armés. Ils ont une matraque. La seule arme qu'ils possèdent est une matraque. Il n'y a pas plus de criminalité en Grande-Bretagne qu'en France. Après, faire une fixation sur l'armement à tout prix comme solution idéale, je ne sais pas pourquoi vous faites une telle fixette, il y a l'ennemi à qui vous la faisiez. À l'époque, quand 12 000 postes ont été supprimés, vous auriez pu être plus virulent.

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous sommes contre l'armement philosophiquement, éthiquement et politiquement. Plus de prévention, plus de prise en charge des difficultés sur le terrain, oui, mais l'armement, non.

M. LE MAIRE. – Très bien.

M. Ali SEMARI. – Plus de police de proximité qui était à l'époque bien distinguée, qui était en contact direct avec la population, qui des fois, justement, permettait d'éviter des montées en puissance



comme nous pouvons les connaître aujourd'hui.

M. LE MAIRE. – Madame BRAHMI pour une dernière prise de parole.

Mme Sonia BRAHMI. – Merci et désolée.

C'est rapide de toute façon. Déjà, ce n'est pas 53 %, c'était 58 % au niveau de la population en France, au niveau de l'armement des policiers municipaux.

Je reviens sur ce que vous avez dit aussi, d'armer les policiers municipaux, que ce serait bien. Ce n'est pas le but principal – comme je l'ai dit tout à l'heure –, il y a la police nationale pour cela, pour s'occuper des criminels. Par contre, ce n'est qu'en armant les policiers municipaux qui ont pour mission principale de faire de la sécurité de proximité que la population va être plus en sécurité.

Deuxièmement aussi, tout à l'heure, vous étiez en train de dire qu'aujourd'hui – je n'ai peut-être pas tout retenu –, nous en sommes encore à jeter des cailloux et à brûler des voitures à Givors, mais en quoi avoir une arme sur soi va permettre de dissuader des enfants ou des adultes aussi à brûler des voitures et à jeter des cailloux ? Comptez-vous leur tirer dessus avec votre arme pour les arrêter ? Pour les dissuader, il y a d'autres moyens. Nous n'avons pas besoin d'armer quelqu'un ou d'avoir une arme sur soi pour dissuader quelqu'un de faire quoi que ce soit. Ce n'est pas sur vous. Vous étiez en train de dire : « Jeter des cailloux sur la Mairie ou brûler des voitures », on ne vous a pas brûlé, on ne vous a pas jeté des cailloux. Encore, avec une arme, si vous leur tirez dessus, vous êtes en tort.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

M. Ali SEMARI. – Je suis désolé, dans mon intervention, j'ai oublié de remercier notre police municipale pour les services qu'elle rend sur le terrain et son professionnalisme donc, je tiens à les remercier.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci.

Monsieur RAHMOUNI.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Monsieur le Maire. Désolé pour ma réaction virulente mais à un moment donné, nous ne sommes pas là pour nous faire insulter et traîner dans la boue comme vous venez de le faire, Monsieur RIVA. Pouvoir faire une analogie entre le drame qui a frappé Samuel PATY, ses proches et l'ensemble de notre pays et l'action que nous menons résolument solidaire, républicaine et ambitieuse pour notre Ville, c'est quelque chose d'absolument – j'ai envie de dire – quasiment impardonnable. Parce que je veux bien un débat démocratique, l'échange et la confrontation d'idées mais je le dis : je crois que nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises mais pour ce qui me concerne et je pense pouvoir aussi autant expliciter le sentiment de mes collègues de la majorité mais aussi les élus d'opposition aujourd'hui présents, Vivre en Grand 2021, à un moment donné, nous ne pouvons plus discuter.

À un moment donné, il n'y a plus nécessité à pouvoir se donner de la peine de pouvoir discuter lorsqu'on insulte son voisin, son ami peut-être, celui avec qui on a possiblement grandi, celui qui partage le même environnement d'une certaine manière pour voir l'accuser de pratique ou de comportement aussi catastrophique. À un moment donné, j'en perds mes mots. Nous nous sommes tous engagés pour le coup, quelles que soient nos sensibilités politiques en tout cas, j'aime à le croire pour juste améliorer la vie de nos concitoyens, ce n'est pas pour venir et se faire insulter que nous sommes complices de comportements aussi catastrophiques. Nous n'avons pas l'habitude de l'explicitation les uns et les autres mais nous avons tous aussi nos parcours personnels.



Si vous voulez aller par-là, sur la question du terrorisme puisque c'est ce dont il s'agit, nous sommes un certain nombre à l'avoir vécu aussi dans notre chair. Donc, venir se faire insulter de la sorte est absolument impardonnable.

Pour ce qui concerne et je m'adresse aussi pour les Givordines et les Givordins qui m'écoutent, j'ai pris l'habitude depuis de nombreuses années de ne pas serrer la main de l'extrême droite, j'en suis fier, je l'assume et continuerai à le faire parce qu'à un moment donné, pour se faire insulter, j'en ai ras la casquette. Cela suffit, restez dans vos lubies. Restez dans vos anathèmes. Restez, d'une certaine manière, je ne sais pas, dans vos propres habitudes mais à un moment donné, j'espère très honnêtement qu'aux prochaines élections municipales, les Givordins vous sanctionneront et vous sanctionneront comme il faut pour que vous ne continuiez plus à salir l'image de notre ville et là pour le coup, je terminerai sur ces quelques mots.

Je suis désolé, je pense à tous les proches de Samet qui ont perdu un mari. Ils ont perdu un père, un frère, un ami et ils voient la mémoire ne pas être utilisée pour de belles pratiques, c'est absolument lamentable. C'est lamentable.

M. LE MAIRE. – Très bien. Merci, Monsieur RAHMOUNI.

Monsieur JOUVE, vous avez demandé la parole ? Puis je clorai le débat.

M. Robert JOUVE. – Je n'ai pas pour habitude de prendre souvent la parole au Conseil municipal. Ce que j'ai entendu ce soir me laisse pantois, me coupe les jambes. Je veux dire : quand j'entends Monsieur RIVA qui utilise, qui soupçonne le Maire d'avoir utilisé les mêmes méthodes que les assassins de Samuel PATY, on va dire : cela va chercher loin et c'est grave.

J'espère que tous les Givordins qui nous écoutent ont bien entendu qu'ils vont exactement pouvoir se faire une bonne idée du personnage qui siège ici au Conseil municipal.

Je pensais que dans cette salle, tous les gens qui avaient été élus étaient là pour – comme l'a dit mon collègue Foued RAHMOUNI – aider la population, venir en aide aux Givordins et aux Givordines. Je m'aperçois qu'aujourd'hui, tout le monde n'est pas dans cette même démarche. Je ne vais pas aller trop loin, je vais rester calme. Tout le monde sait que je n'ai pas pour habitude d'être quelqu'un de virulent, d'être extrémiste mais sincèrement, aujourd'hui, ce que j'ai entendu dépasse tout entendement.

Donc, je ne dirais pas plus loin que cela. J'ai dit : j'espère que chacun est à même de se faire la bonne opinion et que tout le monde aura très bien compris à quel personnage nous avons affaire ici au Conseil municipal. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci à vous, Monsieur JOUVE.

Effectivement, la comparaison qui a été faite avec Samuel PATY est abjecte et surtout, la mise en lien avec le signalement pour apologie du terrorisme, je crois que ce que Monsieur RIVA n'apprécie pas, c'est que je m'appelle « Mohamed BOUDJELLABA » et il sous-entend clairement que je suis un terroriste islamiste. Et cela est d'une gravité absolue.

Je vais toujours essayer d'avoir le même respect que j'aie pour l'ensemble des conseillers quand bien même il m'est insupportable de répondre notamment à un tel vœu, en tout cas, là de tels propos. Je continuerai à être le serviteur des Givordins et des Givordines avec la plus grande dignité quand bien même je me fais insulter, je ne voudrais pas utiliser une phrase ici puisque nous sommes dans la République donc je ne tendrai pas la joue.

Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre, contre le vœu ? Y a-t-il des

abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien. Le vœu est rejeté.

Le vœu est rejeté.

N° 24

VŒU POUR UNE ACTION COLLECTIVE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

M. LE MAIRE. – Je vous propose de passer au vœu de la majorité : vœu pour une action collective en matière de sécurité. J'en suis le rapporteur.

La sécurité est essentielle.

Une attente légitime pour l'ensemble de nos concitoyens face à l'évolution de la délinquance et de la criminalité avec la prolifération des armes à feu et de la montée en puissance du narcotrafic, face également à la montée des incivilités quotidiennes, la sécurité du quotidien est aujourd'hui une question centrale dans le débat public et politique.

Malheureusement, ce débat se trouve trop souvent caricaturé. Il est réduit à des assertions simplistes face à des phénomènes en réalité complexes. Il est manipulé dans des contextes d'émotion collective à des fins politiciennes.

Convaincue que la sécurité des Givordines et des Givordins est une question trop importante pour être laissée aux populistes et à l'extrême droite, la Ville de Givors s'est engagée avec détermination et fermeté, depuis 2020, à travers un ensemble de mesures :

- augmentation importante des effectifs de la police municipale passant de 3 agents en poste en juillet 2020 à 11 agents aujourd'hui ;
- création d'une brigade de soirée ;
- modernisation/extension de la vidéo protection ;
- renforcement de la charte de mariage ;
- rétablissement de l'éclairage public nocturne ;
- mise en place des rappels à l'ordre en lien avec le Procureur de la République ;
- création d'une direction transversale alliant prévention, médiation et sécurité.

Par ce vœu, le Conseil municipal appelle à poursuivre cette démarche à la fois objective et volontariste en matière de sécurité dans une logique pragmatique loin des manipulations politiciennes et des coups de communication.

Il est rappelé que pour la collectivité, ces mesures représentent un engagement financier important de l'ordre de 1 million d'euros en masse salariale chaque année et 600 000 € d'investissement.

En conséquence, dans un souci d'efficacité, l'évaluation des mesures prises est nécessaire. Ainsi, le Conseil municipal souhaite que soit présenté un bilan de l'action de la police municipale et de ses effets et des effets de la création des brigades de soirée.

Cette création étant récente – octobre 2024 –, il est nécessaire que ce bilan intervienne dans un délai suffisant, pour disposer d'un recul analytique.



Enfin, le Conseil municipal tient à rappeler que la compétence sécurité est d'abord une compétence régaliennne de l'État.

Depuis 2020, la Ville de Givors a engagé un véritable travail partenarial avec les services de l'État : commissariat, Préfecture, tribunal et l'ensemble des acteurs de la sécurité comme en témoigne la relance du CLSPD et la création du groupe partenarial opérationnel, la mise en place des rappels à l'ordre, le travail des fonctionnaires du commissariat de la circonscription Givors-Grigny doit ainsi être salué notamment pour son efficacité en matière d'élucidation des faits.

Cependant, cet engagement des fonctionnaires de police est mis à mal par des décisions nationales. De 2007 à 2012, déjà le choix du Président SARKOZY avait conduit à une baisse drastique (-10 000) le nombre de policiers et gendarmes. Aujourd'hui, après une éphémère hausse des effectifs du commissariat Givors-Grigny en 2021 et 2022, hausse qui affirmait la baisse de la délinquance, nous constatons de nouvelles réductions d'effectifs.

Ainsi, les effectifs du commissariat de Givors-Grigny sont aujourd'hui équivalents à ce qu'ils étaient en décembre 2016 alors même que le nombre d'habitants a depuis progressé de près de 7 % et alors même que des faits de plus en plus graves surviennent sur le territoire communal.

Dans ce contexte, le Conseil municipal soutient les demandes régulières exprimées par le Maire pour la hausse des effectifs du commissariat de Givors-Grigny. Cette hausse est nécessaire pour que le commissariat puisse assurer ses missions régaliennes en matière de lutte contre le narcotrafic et la prolifération des armes à feu et pour que la police municipale de proximité soit un complément et non un substitut de la police nationale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'appeler un débat public apaisé sur les questions de sécurité, débat éloigné des manipulations politiciennes ;
- de demander que soit présenté, après un temps suffisant de mise en œuvre nécessaire pour avoir le recul analytique, un bilan de l'action de la police municipale et de la création des brigades de soirée ;
- d'exiger du Ministre de l'Intérieur une augmentation substantielle des effectifs du commissariat Givors-Grigny afin de faire face au développement de narcotrafic et de la prolifération des armes à feu.

Je vous en remercie.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA – Je rappelle effectivement que oui, pour Samuel PATY, les méthodes employées par les accusateurs qui ont conduit à son assassinat ont été de le diffamer en public en l'accusant sur les réseaux sociaux de racisme et d'islamophobie.

Vous appelez un débat public apaisé sur les questions de sécurité qui soit éloigné, dites-vous, des manipulations politiciennes en déplorant – je vous cite – que ce débat se trouve trop souvent caricaturé et réduit à des assertions simplistes face à des phénomènes en réalité complexes. Il ne tient qu'à vous que ce débat public soit apaisé à Givors. Mais je crains que vous ne montriez pas l'exemple dans le contenu de ce vœu en commençant par qualifier de populistes et extrême droite ceux qui n'ont pas attendu comme vous l'attaque de la Mairie et l'incendie de deux véhicules de police municipale avec le coût que cela représente pour le budget de la Ville pour commencer enfin à se réveiller sur les questions de sécurité.



Vous parlez de caricature mais n'est-ce pas vous qui, en 2020, aviez diffusé sur les réseaux sociaux une caricature montrant des policiers municipaux à Vinay qui tiraient sur tous les passants dans la rue ?

Vous n'aviez eu aucune retenue à l'époque pour affirmer que cette caricature illustre, selon vous, les dangers que représente l'armement de la police municipale. Affirmation d'autant plus sidérante qu'aujourd'hui, près de 57 % des policiers municipaux sont en France équipés d'armes à feu et que vous seriez bien capable de citer le moindre cas d'un policier municipal qui aurait ouvert le feu aveuglément sur des administrés d'une commune française.

Vous prétendez agir loin de ce que vous appelez des coups de com, mais ce vœu a pourtant toute l'apparence d'un coup de com puisque vous y exposez les mesures pour l'instant bien insuffisantes que vous avez prises en matière de tranquillité publique sans évoquer ce qui serait beaucoup plus intéressant, les futures mesures que vous comptez prendre.

Il n'y a rien, par exemple, sur le levier de suppression des aides sociales municipales importantes à Givors pour les délinquants récidivistes. Serait-il normal, par exemple, que la Ville offre des vacances au ski à un délinquant qui aurait brûlé, l'an dernier, les véhicules de la police municipale, attaqué la Mairie ou passé à tabac un sapeur-pompier revenant de son service dans le quartier des Vernes ?

Si vous voulez du recul analytique sur l'armement de la police municipale et la mise en place de brigades de nuit, nous vous invitons à vous tourner vers les très nombreuses communes de France qui, face à la délinquance, ont déjà pris de telles dispositions depuis plusieurs décennies.

Inutile de faire perdre du temps à nos policiers municipaux en leur demandant de remplir maintenant des tableaux Excel inutiles quand les Givordins ont besoin d'eux sur le terrain.

Quant à demander des moyens supplémentaires à l'État, la Commune de Givors serait bien plus en mesure de le faire quand elle aura pleinement accompli sa part en la matière en équipant sa police municipale d'une manière qui lui permette de soulager la police nationale des tâches de tranquillité publique et en contribuant ainsi au continuum de sécurité.

Ce ne sont pas des vœux que les Givordins attendent aujourd'hui de leur Maire en matière de sécurité, ce sont des actes.

Vous vous êtes réveillé bien tardivement sur ces questions, Monsieur le Maire. Nous vous félicitons toutefois de ce réveil bien qu'il soit très tardif mais nous vous incitons désormais à mettre les bouchées doubles sur ce sujet pour rattraper le temps perdu.

Voilà notre contribution que les Givordins peuvent légitimement attendre au débat apaisé que vous appelez de vos vœux sur ce sujet.

Juste pour Monsieur KEDDACHE : « à Givors, on ne fait pas comme on veut », c'est une expression de la joute, on joute différemment à Givors. Il faut être né à Givors pour le savoir.

Merci.

M. LE MAIRE. – Allez, très bien. Encore une de vos diatribes racistes et islamophobes. Cela, c'est dire la vérité. Il va également falloir vous arrêter de vous comparer à un héros de notre République parce que vous êtes indécent, Monsieur RIVA.

Madame FRETTEY, après, je passe au vote.

Mme Laurence FRETTEY. – Habituellement, quand j'entends un certain nombre de vos... je ne sais

même pas comment les qualifier à vrai dire, puisque si je dis « insanités », vous allez encore me tomber dessus.

J'arrive à me dire, ma foi, il vaut mieux entendre cela que d'être sourd. Aujourd'hui, Monsieur RIVA, vous m'avez vraiment donné envie d'être sourde. C'est insupportable de vous écouter. Les propos que vous avez faits sont vraiment trop abjects, impardonnables pour reprendre les mots de mes collègues parce que je ne sais même pas, il faudra en inventer avec vous.

J'ose espérer quand même que les gens seraient conscients que nous ne nous sommes pas dits : « Tiens, nous allons faire en sorte qu'il y ait plein de délinquance, chouette, tous les exemples partout où il y a des armes, cela se passe mieux ». Je ne sais pas dans quel monde irréel vous vivez mais notre intention est de ne pas faire empirer les choses et ne serait-ce que de laisser supposer un truc pareil, c'est juste minable. Je ne sais pas, c'est minable. Ce n'est plutôt pas mal mais ce n'est pas assez. En tout cas ce soir, j'avais clairement envie d'être sourde.

Il y a Monsieur le Maire qui, en entendant cela, se sent insulté, c'est bien normal et tous ceux qui les accompagnent, depuis le début, à commencer par moi qui suis à ses côtés depuis 2014. J'ai côtoyé un certain nombre d'opposants dans la majorité, les autres collègues qui étaient opposants à l'époque mais jamais, on est tombés aussi bas. Mais je crois que nous allons encore creuser, je ne sais pas jusqu'où nous allons aller, au centre de la Terre avec vous à défaut d'aller sur Mars mais quelque part, j'aimerais bien vous y envoyer et puis, nous serions un premier mieux.

Je vais m'arrêter là, merci.

M. LE MAIRE. – Je vous demande de faire rapide parce que le temps tourne.

Monsieur RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Question en particulier, Monsieur le Maire. Il faut m'expliquer puisqu'effectivement, je ne dois pas être intelligent ou alors je viens de Mars, il y a un film comme cela, les femmes viennent de Mars, les hommes de je ne sais pas d'où. Expliquez-moi précisément Monsieur le Maire, s'il vous plaît, ce qu'il y a de raciste et d'islamophobe dans ce que je viens ? Expliquez-le-moi très précisément.

M. LE MAIRE. – Très bien. « Il faut être né à Givors pour le savoir ». Et y vivre aussi.

Monsieur HAQUES, avez-vous demandé la parole ? Très rapidement, à un moment donné, il faut que je fasse le vote.

M. Hocine HAQUES. – Malheureusement pour nous, la France ne s'est pas encore dotée d'un outil... alors comparaison n'est pas raison. Aux États-Unis, ils ont la DOD pour lutter contre le trafic de drogue sauf que... Des copains à Monsieur RIVA, pour ne pas nommer Monsieur DARMANIN à une époque, il n'y a pas si longtemps que cela quand un policier ou un commissaire de police commençait une enquête à Marseille, il pouvait remonter son enquête jusqu'en Allemagne. Sauf que cela a été modifié : de parquet en parquet, il se passe enquête, il y a des pertes, ce n'est pas moi qui le dis, je ne suis pas spécialiste, ce sont des commissaires et des juges.

Des pertes d'informations, tout un tas de dysfonctionnements, cela est un outil qui fonctionnait qu'on a cassé. Nous n'avons pas entendu Monsieur RIVA et ses copains revenir là-dessus. Ce sont des policiers, des commissaires et des juges qui ont été obligés de monter au créneau et ils n'ont pas encore eu gain de cause.

Donc, l'armement que vous dites, nous en avons une arme efficace, c'était cela et justement, cela a été cassé. Je ne sais pas pour quelle raison.

M. LE MAIRE. – Très bien. Monsieur MEZIK, très rapidement. Court, s'il vous plaît.

M. Loïc MEZIK. – Monsieur RIVA, s'il vous plaît, regardez-moi quand je vous parle. C'est du respect. Taisez-vous par contre parce que quand vous parlez...

M. LE MAIRE. – Monsieur MEZIK, s'il vous plaît...

M. Loïc MEZIK. – Non mais s'il vous plaît, un peu de respect...

M. LE MAIRE. – Monsieur MEZIK, faites votre intervention.

M. Loïc MEZIK. – Non mais je vais faire mon intervention. Je veux juste qu'il me regarde. Non, mais je ne baisserai pas le ton, Monsieur RIVA.

Quand vous insultez Monsieur le Maire et cette Assemblée, vous insultez ma personne, tous les élus et vous insultez même tous les élus de France. Et ce qui est très dramatique dans votre façon de parler et d'être – je ne sais pas exactement –, le personnage que vous voulez vous inventer ou je ne sais pas, qui est potentiellement excessivement ridicule puisque vous commencez à être inaudible. Vous étiez inaudible déjà de base, vous prenez des références historiques et vous vous prenez peut-être pour un chantre de l'histoire alors que vous n'y connaissez absolument rien. Vous ne tirez aucunement les leçons d'histoire puisque vous tenez des propos qui ont été tenus en 1933 mais un peu avant, par des personnes dont nous pourrions aujourd'hui qualifier votre parti, parce que nous pouvons aussi vous insulter également, ce que nous ne faisons pas.

En 2025, nous entendons encore ce genre de propos de la part d'une personne, comme vous, née à Givors, ou en tout cas habitez à Givors, pardon, vous avez côtoyé tout un tas de personnes différentes, d'horizons et de passés différents et en 2025... Non, je termine. Vous prenez la parole, chaque conseiller municipal pendant plus d'une heure alors vous allez peut-être m'accorder cinq minutes, Monsieur RIVA. Taisez-vous, s'il vous plaît.

Vous tenez encore ce genre de propos en 2025 mais de quoi je me mêle ? Mais vous êtes fou ? Sincèrement. Laissez-moi terminer !

M. LE MAIRE. – Terminez, Monsieur MEZIK, s'il vous plaît.

M. Loïc MEZIK. – Monsieur RIVA...

M. LE MAIRE. – Monsieur MEZIK, s'il vous plaît, terminez.

M. Loïc MEZIK. – Je termine. Il m'interrompt toutes les deux minutes, je ne peux pas terminer. Il passe une heure à chaque fois.

M. LE MAIRE. – Monsieur RIVA, n'intervenez pas. Merci.

M. Loïc MEZIK. – Donc 2025, vous tenez des propos qui étaient valables peut-être il y a 100 ans. Vous avez vécu dans une ville cosmopolite, etc. Honnêtement, comme disait ma collègue, vous venez d'une autre planète, ce n'est pas possible. Dans quel monde vivez-vous ? Comment pouvez-vous encore parler et vous comporter comme cela ? Ce n'est pas de cela dont ont besoin les gens aujourd'hui, ils ont besoin de se rencontrer, de se parler et de s'entendre, de s'écouter mais vous, vous ne prenez qu'une seule chose, c'est la confrontation. Il y a blanc et noir, il n'y a pas de gris. Il n'y a pas de nuance avec vous. Nous n'avons aucune nuance et je pense que vous n'avez pas l'intelligence de trouver du moins de rechercher cette nuance. Et c'est vraiment dramatique encore, je vous dis, dans une assemblée comme celle-ci que vous puissiez tenir ce genre de propos. C'est vraiment infâme. Nous avons sorti plein de mots. Je ne sais même pas comment qualifier cela.

M. LE MAIRE. – Très bien.

M. Loïc MEZIK. – Et *Les femmes viennent de Vénus et les hommes viennent de Mars* pour votre culture puisque vous avez zéro culture.

M. LE MAIRE. – Merci. Monsieur KHEDDACHE, très rapidement.

Monsieur Tarik KHEDDACHE. – Rapidement, Monsieur le Maire.

Je constate que Monsieur RIVA a perdu son calme puisque vous voulez vraiment masquer votre amateurisme. Cela vous dérange qu'un Maire s'appelle « Mohamed BOUDJELLABA », qu'un policier patriote s'appelle « Tarik KHEDDACHE » mais vous n'avez plus le choix. Vous n'avez plus le choix, vous devez l'accepter. Merci.

M. LE MAIRE. – Madame FORNENGO pour la dernière prise de parole.

Mme Solange FORNENGO. – Je vais être courte.

Nous approchons de la fin de ce mandat, il nous reste encore un peu de temps mais effectivement peu. Mais je ne sais pas si je vais pouvoir supporter encore des séances comme celle-ci ou continuer à pouvoir entendre un triste personnage comme celui que nous venons d'entendre et dont je ne vais même pas citer le nom.

Nous sommes quelque part, Monsieur le Maire, victimes du fait que nous avons voulu accorder à l'opposition les mêmes droits dans l'écrit pour les tribunes et les mêmes temps de parole. Et quelque part, je me dis que peut-être si nous voulons cesser de se faire insulter de cette façon, il va peut-être falloir revoir cela. Vous avez employé un mot qu'il fallait que j'intervienne si je n'ai pas envie d'intervenir. Vous avez dit : je devrai peut-être éteindre mon micro mais je ne sais pas si vous ne devriez pas de temps en temps éteindre un micro.

M. LE MAIRE. – En même temps, nous sommes républicains et démocrates.

Mme Solange FORNENGO. – Nous sommes républicains mais là, il y a des limites dépassées et insupportables.

M. LE MAIRE. – Je vous l'accorde , aujourd'hui, les limites sont dépassées.

En tout cas, je suis le Président du Conseil municipal et j'ai à cœur de faire en sorte que le débat puisse se faire le plus calmement possible, apaisé, avec la liberté de parole dans ce Conseil municipal, j'ai veillé en tout cas en tant qu'élu d'opposition à ce qu'il le soit mais toujours dans le respect. Malheureusement, nous avons un personnage qui ne respecte pas cette consigne. Je pense que ce n'est pas avec des règles de contrainte que nous enlèverons ce personnage, les idées nauséabondes qu'il a et les façons dont ils les expriment dans cette salle du Conseil. Je pense que nous devons continuer tous ensemble, la majorité municipale et dans ce Conseil municipal à œuvrer dans l'intérêt des Givordins et le seul juge de paix sera le Givordin et la Givordine au moment des élections. Quand bien même cela peut être violent, ce qui est entendu. C'est violent. C'est violent à notre rencontre, à mon rencontre mais ce qui est plus fort que tout, je pense, c'est la façon dont nous faisons les choses et on le fait avec la plus grande des transparences.

Nous venons de voter le rapport d'orientation budgétaire, on a été transparent et c'est avec cela qu'on va nous juger, les actions que nous menons auprès des Givordines et des Givordins.

Aujourd'hui, peut-être que ce personnage, je suis assez d'accord, il y a des moments où il ne faudra peut-être même pas citer le nom mais ce personnage a peut-être gagné, dans sa manière de faire,

a peut-être gagné à vouloir invectiver, insulter et nous faire sortir de nos gonds pour continuer. Nous devons continuer, le cap que nous nous sommes assignés depuis 2020, continuer à faire en sorte de construire ensemble, construire ensemble des projets, construire ensemble avec les habitants, construire ensemble avec tout le monde, même avec l'opposition.

J'ai suffisamment été dans l'opposition pour savoir comment une majorité peut maltraiter une opposition. Peut-être que je la traite trop bien, de par mon histoire dans ce Conseil mais je reste persuadé et convaincu que ce sont nos actions qui feront parler les Givordins, bien ces actions et non pas les phrases politiciennes et le fait d'attiser la haine. Vous savez très bien ce que je défends depuis longtemps, depuis que je suis en politique, c'est bien la fraternité sur le territoire communal et je me battrais pour cette fraternité jusqu'au bout dans un cadre républicain.

Je vous propose de nous en arrêter là parce qu'au final, une phrase va en amener une autre et une autre et ainsi de suite et ensuite, nous allons nous invectiver et nous n'allons pas nous en sortir. Je pense que c'est ce que recherche ce type de personnage donc, essayons et gardons la tête froide. Nous savons ce que nous faisons, où nous allons et comment nous le faisons. Donc à partir de là, continuons ce que nous savons faire et à partir du moment où cela va encore beaucoup plus loin ou de manière différente, nous prendrons les décisions qu'il faudra et qui s'imposeront à nous

Je voulais terminer là-dessus, je ne redonne pas la parole à qui que ce soit même s'il y a des demandes. Je pense que le débat était suffisamment ouvert et suffisamment fait entre nous pour que nous puissions clore le débat.

Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Ne prend pas part au vote : Givors en grand 2021, Monsieur RIVA et Madame BODARD.

Le vœu de la majorité est adopté.

M. LE MAIRE. – Le vote étant acté, le vœu est passé. Je vous signale que vous avez les communications qui ont été affichées et avant de lever la séance, je vous dis que le prochain Conseil municipal, ce sera le vote du budget qui aura lieu le 27 mars.

Merci à tous et à toutes pour ce Conseil.

(La séance est levée à 22h10)

Mohamed BOUDJELLABA,
Maire de Givors



Robert JOUVE,
Secrétaire de séance



